

RÉINVENTONS ENSEMBLE LE CENTRE-VILLE D'ANNEMASSE

UN PROJET
EN CONCERTATION
avec vous !



EXPRIMEZ-VOUS !

annemasse.fr

concertation@annemasse.fr



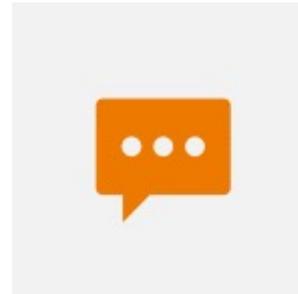
Lancement de la concertation

Réunion publique du 4 mai 2021

Bienvenue ! Quelques bonnes pratiques pour la visio :



Couper votre micro si vous ne parlez pas, afin de limiter les bruits « parasites »



Le chat vous permet de poser vos questions par écrit ou de contribuer au débat



Couper votre caméra pour économiser de la bande passante

Microsondage 1 :

Où habitez-vous ?

Les principaux intervenants

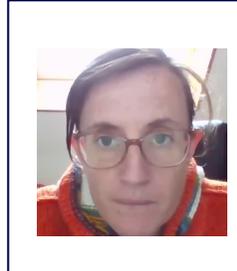
Ville d'Annemasse

Les élus



**Christian
DUPESSEY**
Maire

Le binôme chef de projet



**Laure
GEORGEON**
*Service
aménagement des
espaces publics*

L'équipe AMO Piétonnisation



**Serge
ROUL**
*AP Management
Programme*



**Michel
BOUCHER**
*1^{er} adjoint urbanisme,
aménagement durable et
grands projets, relations
aux usagers*

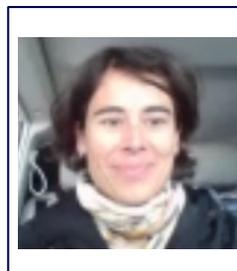


**Olivier
MALEN**
*Service
aménagement des
espaces publics*

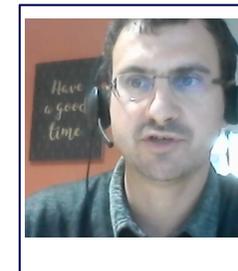


**Romain
ALLIMANT**
*APU
Urbaniste paysagiste*

Annemasse Agglo



**Marion
BIOSSET**
*Chef de projet
Tram*



**Jonas
FROSSARD**
*Passages
Consultant
Concertation*

Déroulé de la réunion

Temps 1 – 30 min

1. Objet de la concertation préalable
2. Contexte national
3. Contexte local – tram phase 2
4. Etat des lieux du centre-ville
5. Enquête des usages du centre-ville

Temps 2 – 30 min

6. Plan de mobilité du centre-ville à 2025

Temps 3 – 60 min

7. Enjeux et objectifs du projet d'extension de la piétonnisation
8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

Temps 4 – 5 min

9. Modalités et calendrier de la concertation préalable
10. Etapes du projet, coût et financement

1. Objet de la concertation préalable

- **Projet de piétonnisation et du réaménagement du centre-ville**
 - Modification du plan de circulation avec la réalisation du tramway phase 2
 - Accompagnement du projet Tram par la Ville d'Annemasse avec le projet de piétonnisation
 - Un projet global et cohérent, avec un objectif de réalisation pour fin 2025
- **Projet soumis à la procédure de concertation préalable**
- **Concertation sur le plan-guide du projet de piétonnisation qui définit des principes**
 - Végétalisation du centre-ville
 - Apaisement de la circulation et piétonnisation
 - Réaménagement des places Deffaugt et Jean-Jacques Rousseau et des rues du centre-ville comprises dans le plan d'apaisement
 - Fonctionnement de la zone piétonne de l'Hôtel de Ville



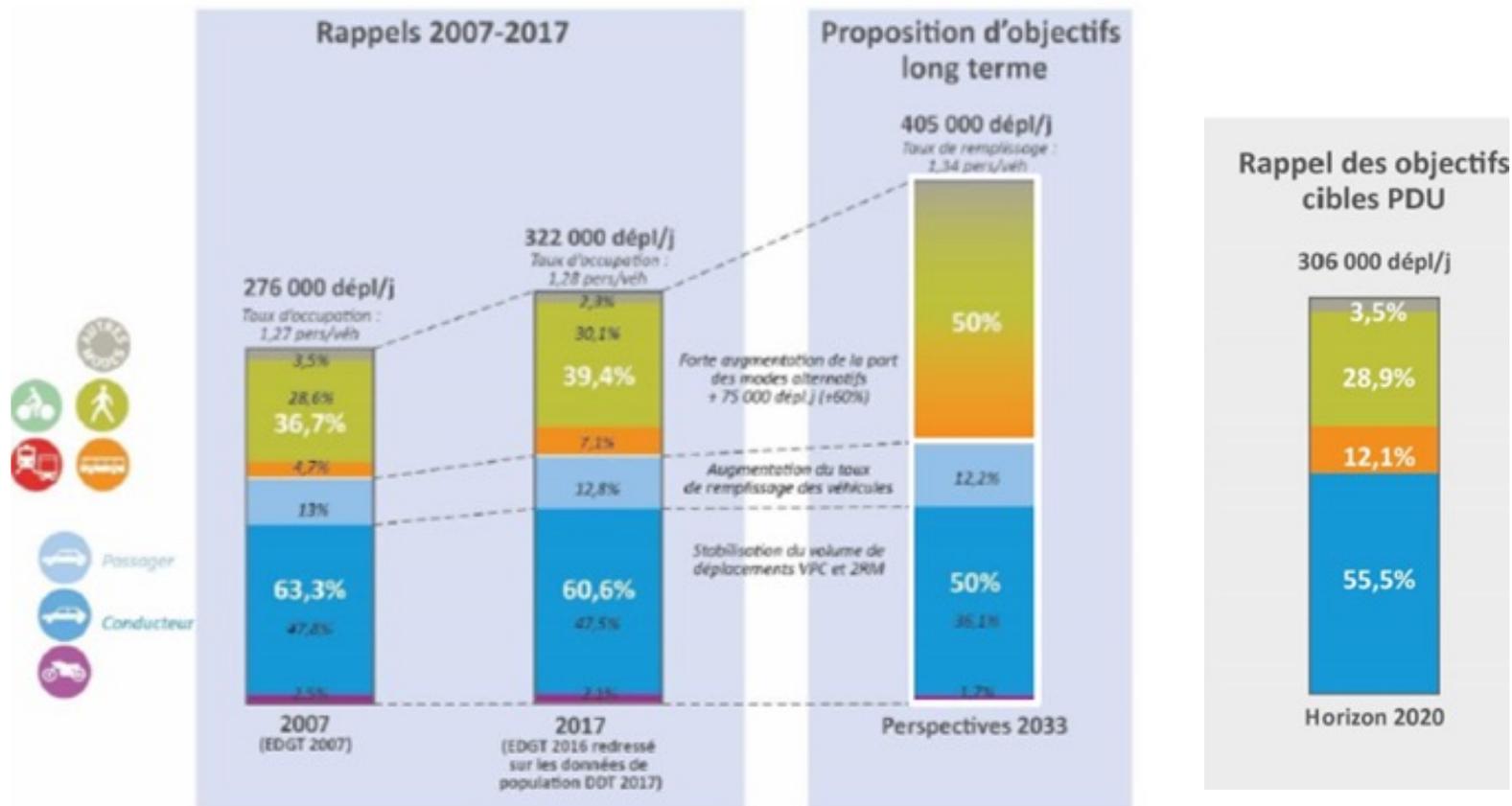
2. Contexte national

- **Loi Climat et Résilience** – en cours de discussion à l'assemblée
 - Issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, le projet de loi a pour objectif de rendre nos moyens de transports moins polluants, que ce soit les transports en commun, la voiture ou encore le transport aérien pour baisser les émissions de CO2 et améliorer la qualité de l'air.
- **Loi Mobilités - 2019**
 - Une politique publique des mobilités pour des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.
- **Voirie pour tous - 2008**
 - Partage plus équilibré de la voirie et autres espaces publics entre tous les usages urbains, et redonnant toute leur place aux modes actifs ainsi qu'aux autres modes alternatifs à la voiture (voiriepour tous.cerema.fr)
- **Loi Handicap – 2005**
 - Meilleure accessibilité aux lieux publics, aux transports... avec une voirie et des modes d'accès aménagés
- **Santé publique**
 - Réduire la pollution et les nuisances liées à la voiture en ville
 - Augmenter l'activité physique au quotidien et lutter contre la sédentarité chez les enfants et les adolescents (mangerbouger.fr)

3. Contexte local – le tram phase 2

- **Objectif de réduction de la part modale de la voiture**
 - Plan des déplacements urbains 2014-2024 : **55,5% en 2024**
 - Schéma de cohérence territoriale (projet) : **50% en 2033**

Objectifs du SCoT



3. Contexte local – le tram phase 2

- Prolongement du tram jusqu'au lycée des Glières fin 2025



4. Etat des lieux du centre-ville

▪ Deux zones piétonnes



- Chablais Parc
- Hôtel de Ville

Focus sur la réglementation des aires piétonnes

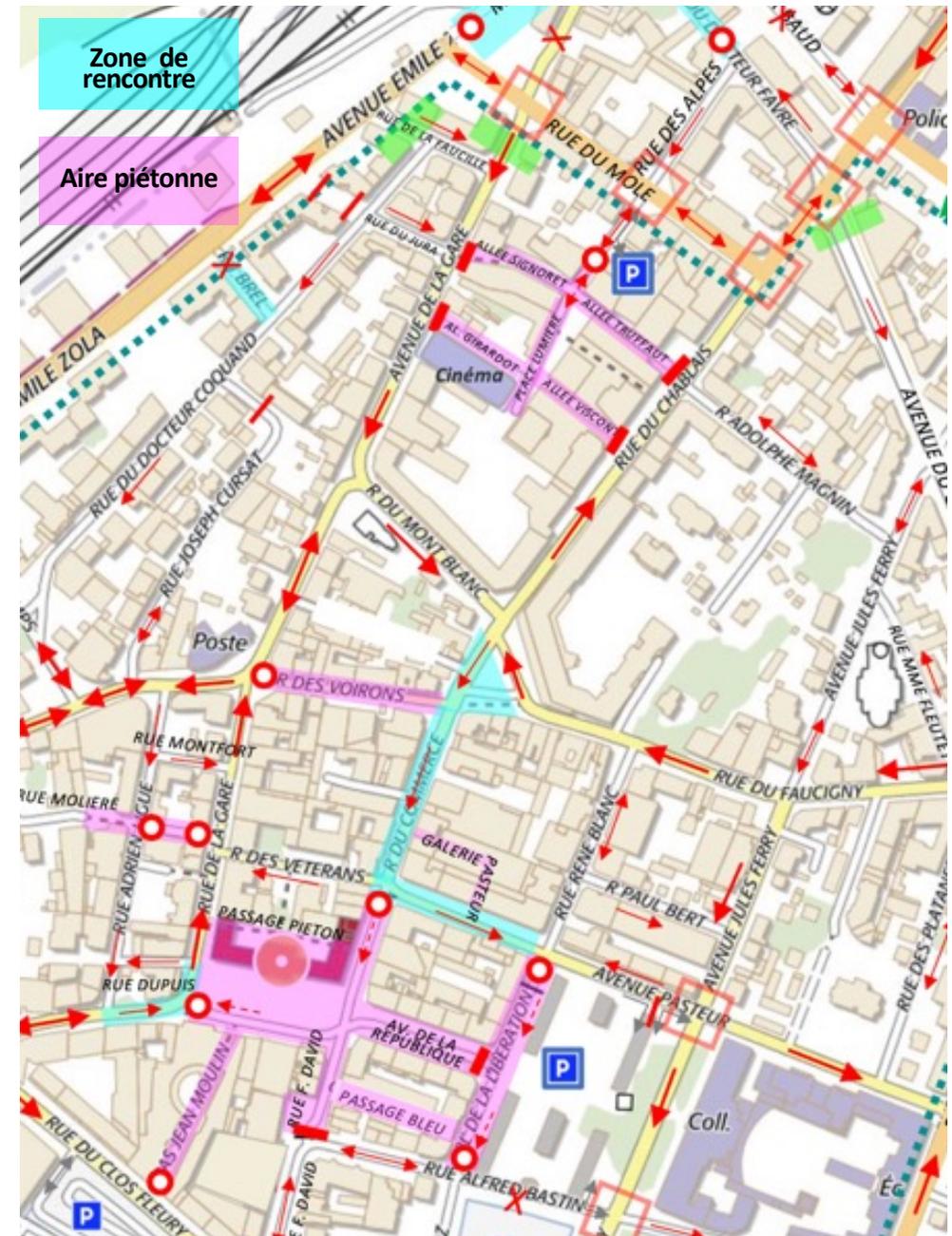
- Circulation des voitures interdite exception faite des cycles (vélos, trottinettes...) à condition que leur vitesse n'excède pas celle du « pas » (10 km/h)
- Stationnement interdit, arrêt toléré 20 mn avec apposition du disque horodateur
- Dérogation de circulation pour les véhicules des résidents et acteurs économiques disposant d'un badge
- Dérogation de 7 à 11h pour les livraisons
- Les médecins peuvent donner un code d'accès à leur patientèle



Chablais Parc



Hôtel de Ville

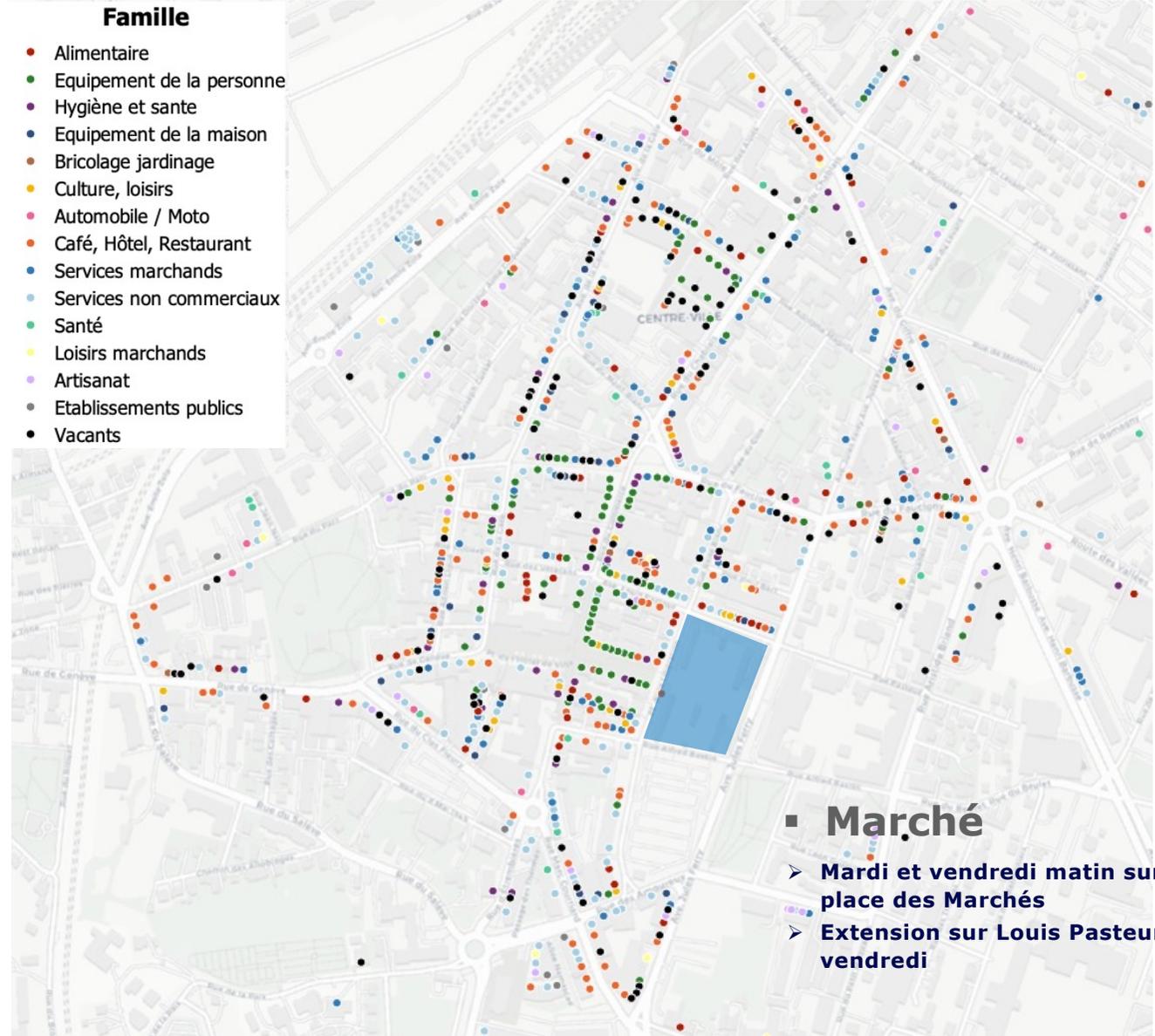
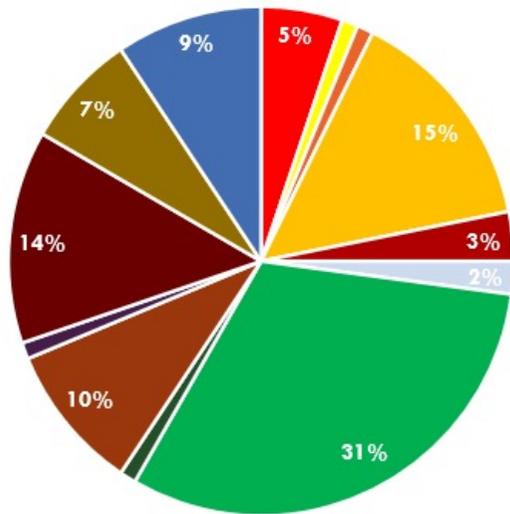


4. Etat des lieux du centre-ville

▪ Les commerces

- 882 locaux commerciaux à l'échelle du centre-ville. Taux de vacance de 13%
- 96 locaux commerciaux dans le périmètre de piétonnisation. Taux de vacance de 9%

Occupation des locaux dans le périmètre de piétonnisation (96 locaux)

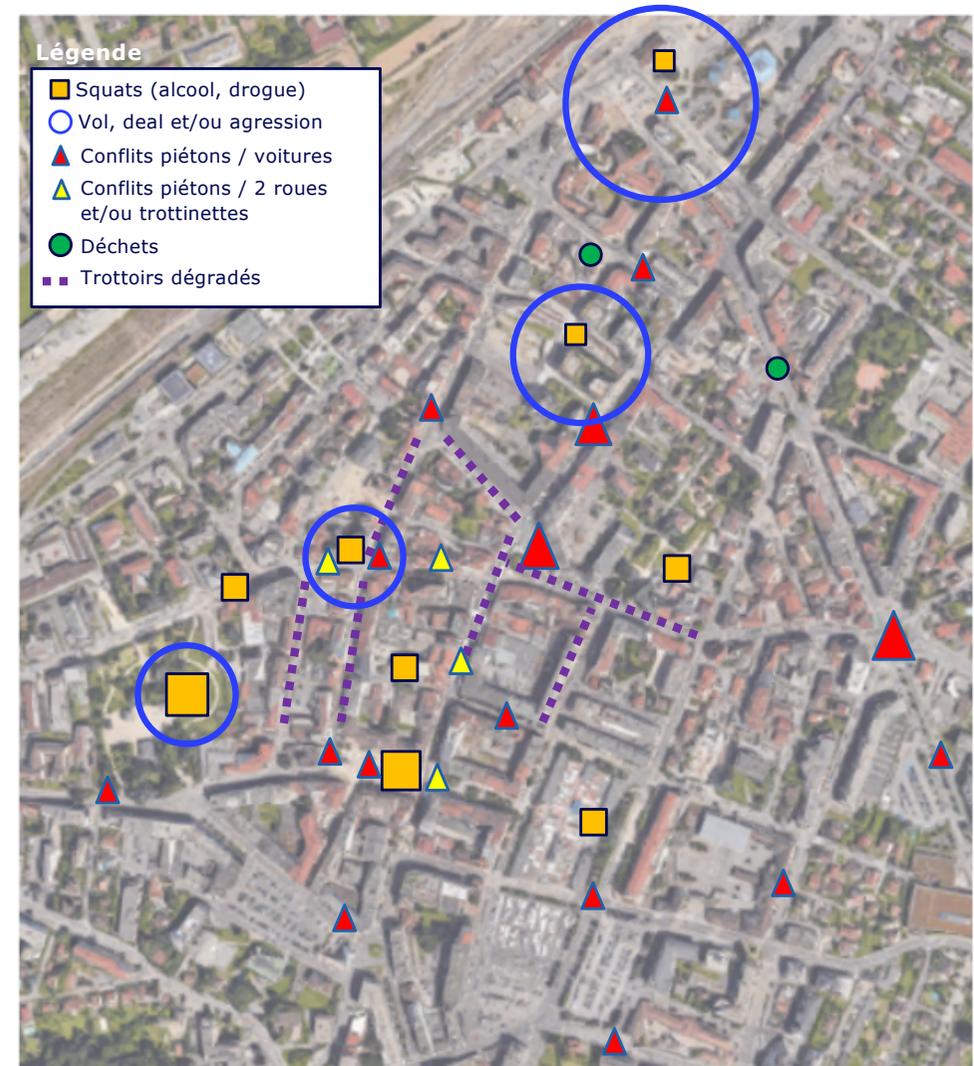


5. Enquête des usages du centre-ville

▪ Enseignements

- **Automobilistes (21)** : sentiment de n'être plus les bienvenus dans le centre-ville (prix des parking, manque de places extérieures, plan de circulation compliqué, etc.)
- **Piétons (43)** : sentiment d'avoir encore trop de voitures en CV (voitures mal garées, incivilités, vitesse excessive, pollution)
- **Transport en commun (36)** : réseau de bus satisfaisant, tram et train plébiscités
- **Vélo (15)** : une amélioration perçue de la circulation en vélo, mais encore de l'insécurité liés aux bandes cyclables
- **Trottoirs (19)** : suffisamment larges, mais inconfortables (pavés), et problèmes de propreté (déchets, déjections canines)
- **Rues piétonnes (51)** : une perception très favorable des rues piétonnes existantes, et un souhait d'extension pour certains
- **Place et parcs publics (34)** : Places Deffaugt et Jean-Jacques Rousseau, parvis de la Poste ignorés
- **Commerces (38)** : pour la proximité et l'accessibilité piétonne
- **Vie nocturne (46)** : beaucoup ne sortent pas le soir
- **Insécurité (18)** : squats de personnes alcoolisées ou droguées, vol, deal et agression
- **Améliorations souhaitées (58)** : plu de verdure, d'animations, de bancs, de rues piétonnes, de commerces, de propreté, de sécurité, des espaces publics plus esthétiques, des stationnements moins chers

« Ce qui ne va pas »



Microsondage 2

Selon vous, quel sera l'effet de la piétonnisation sur l'image du centre-ville ?

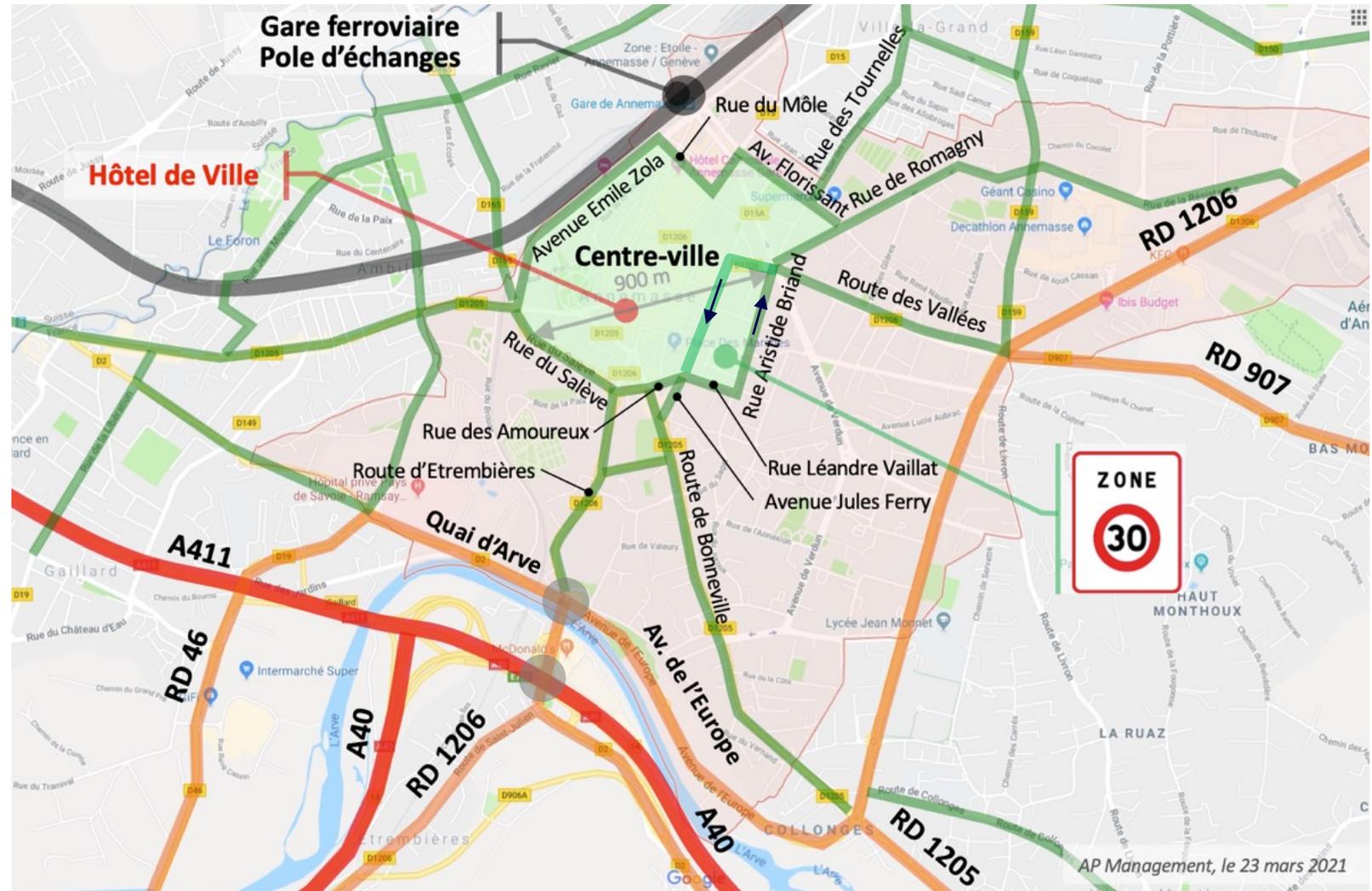
6. Plan de mobilité 2025

▪ Réseau routier

Etat actuel

- Une hiérarchisation claire
- Une voirie péri-centrique qui protège la zone 30 - centre-ville
- Un fonctionnement non cohérent sur le quadrant sud-est : la rue Aristide Briand à sens unique a pour effet de faire passer du trafic de transit sur l'avenue Jules Ferry

Pas d'amélioration à court terme de l'accessibilité routière d'Annemasse depuis le réseau autoroutier



6. Plan de mobilité 2025

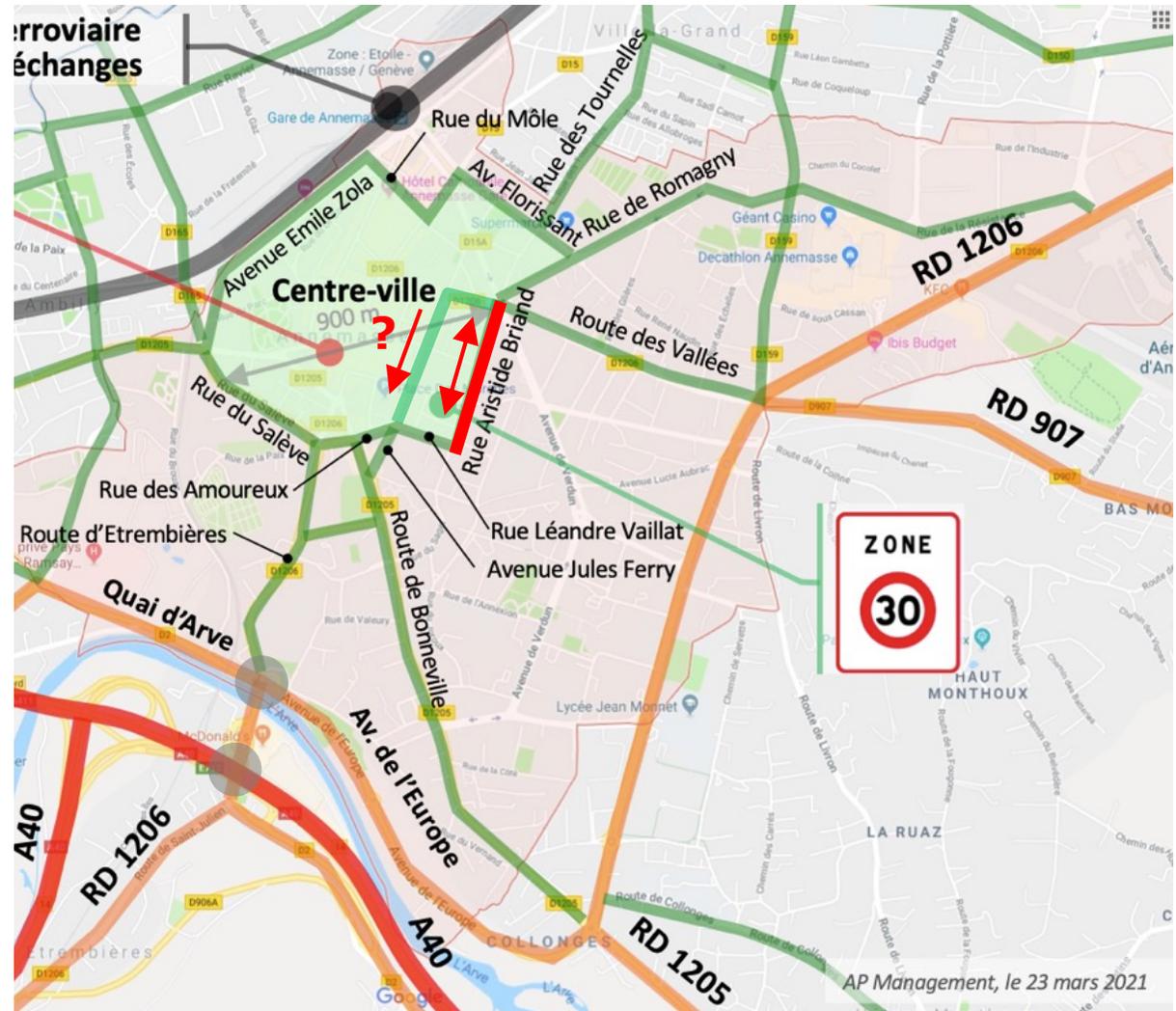
- La mise à double sens de la rue Briand est-elle nécessaire ?

La mise à double sens de la rue Aristide Briand apparaît nécessaire pour :

- Ne pas congestionner le carrefour de la place de l'Etoile à l'heure de pointe du soir
- Permettre la régularité du passage du tram
- Maintenir la fluidité sur Ferry pour les bus et pour l'accès au parking Libération

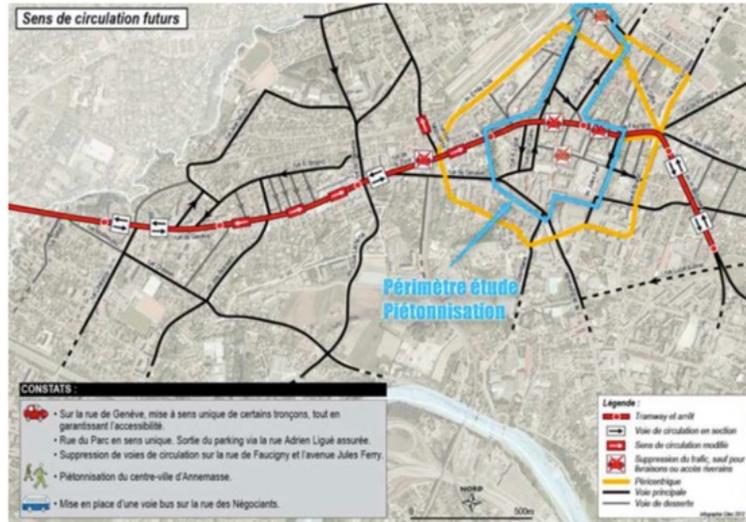
L'opportunité du maintien de la circulation de transit nord > sud sur l'avenue Jules Ferry reste à vérifier

La mise à double sens de la rue Briand et l'opportunité du maintien de la circulation de transit nord > sud sur l'avenue Jules Ferry restent à confirmer dans le cadre des études détaillées du tram phase 2



6. Plan de mobilité 2025

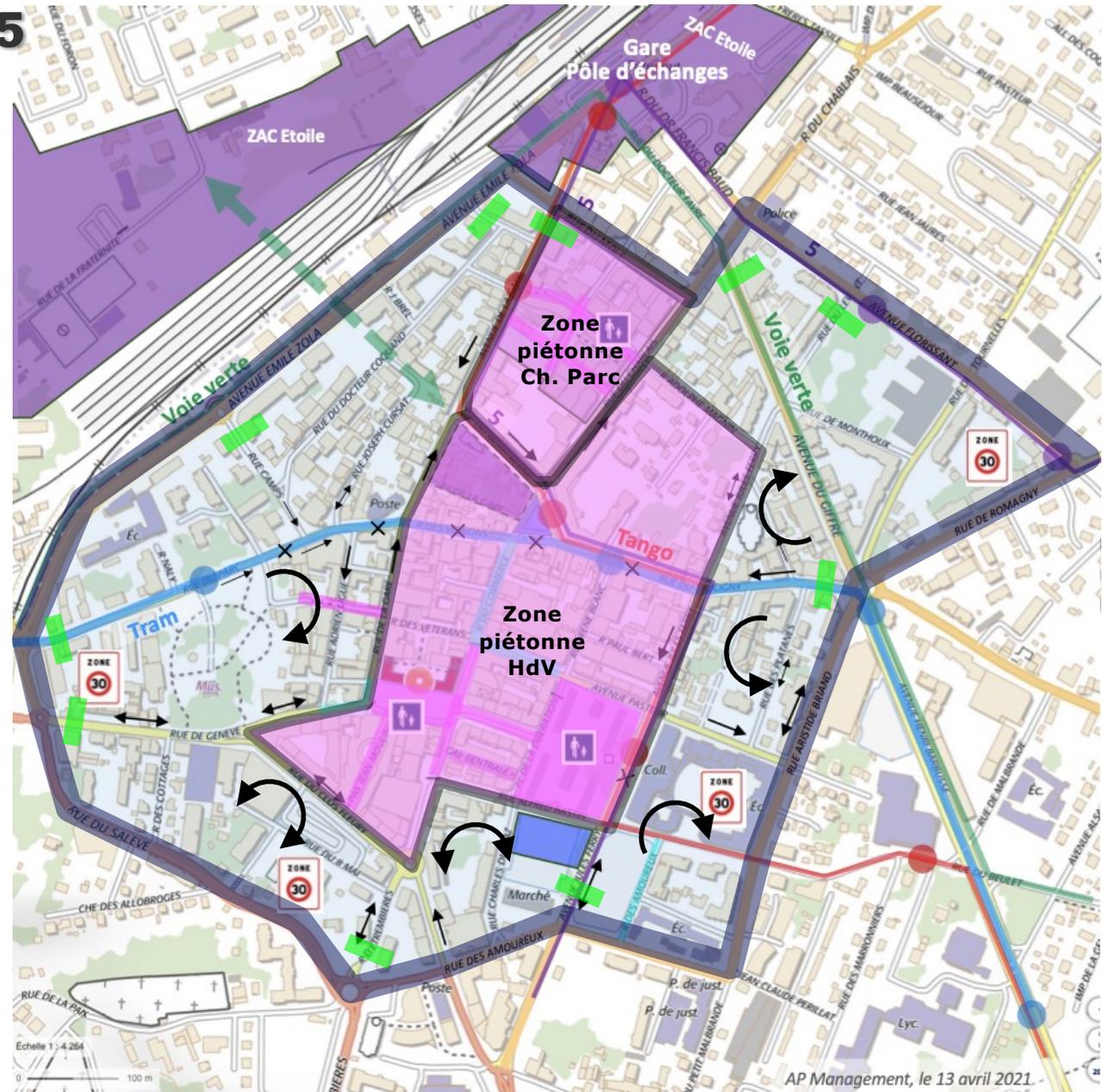
▪ Projet global Tram + piétonnisation



Un plan de circulation qui évolue en 2025 :

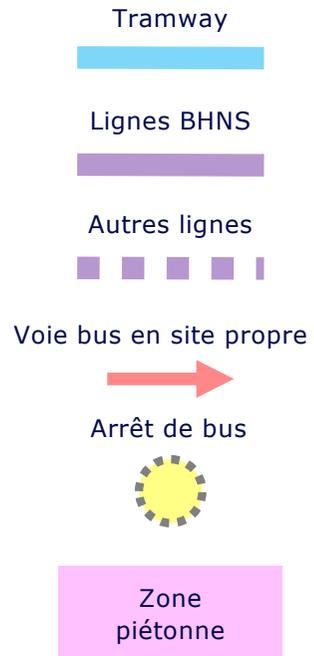
- Mise à double sens de la rue Aristide Briand
- Fermeture à la circulation générale de la rue du Parc entre rue Ligué et rue de la Gare et de la rue de Faucigny entre place Deffaugt et avenue Ferry
- Inversion du sens de circulation de la rue Camps
- Mise à sens unique sud > nord de l'avenue de la Gare entre les rues Voirons et Mont Blanc
- Extension au nord de la zone piétonne Hôtel de Ville

Un nouveau plan de circulation qui protège l'hyper-centre du trafic de transit

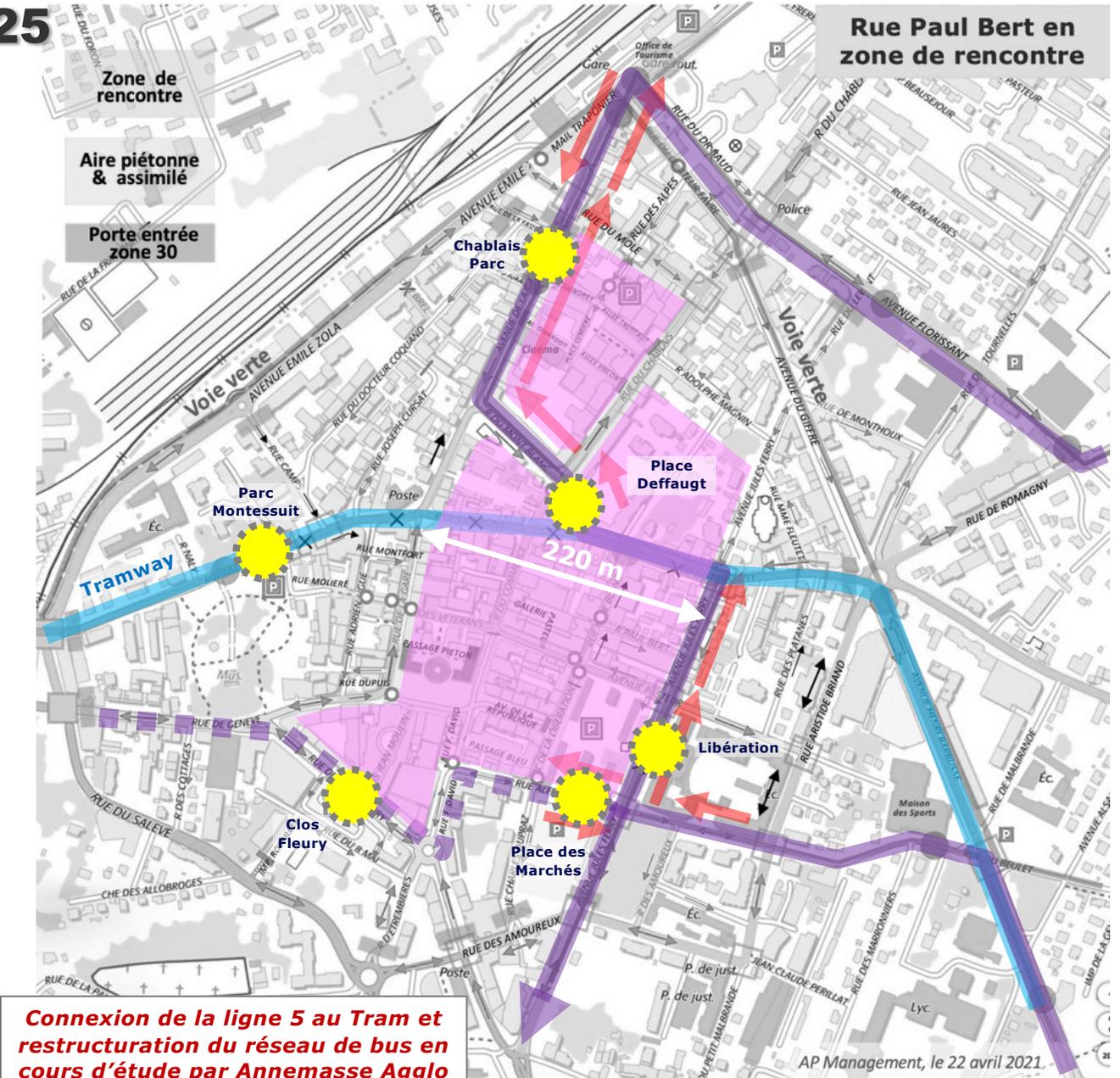


6. Plan de mobilité 2025

■ Réseau TAC



Forte amélioration de la desserte du centre-ville avec le prolongement du tram et les lignes de bus à haut niveau de service (Tango, 5 et 8)



Connexion de la ligne 5 au Tram et restructuration du réseau de bus en cours d'étude par Annemasse Agglo

AP Management, le 22 avril 2021.

6. Plan de mobilité 2025

■ Réseau cyclable

Itinéraire cyclable
structurant



Itinéraire cyclable
secondaire



Itinéraire cyclable
au pas (aire piétonne)

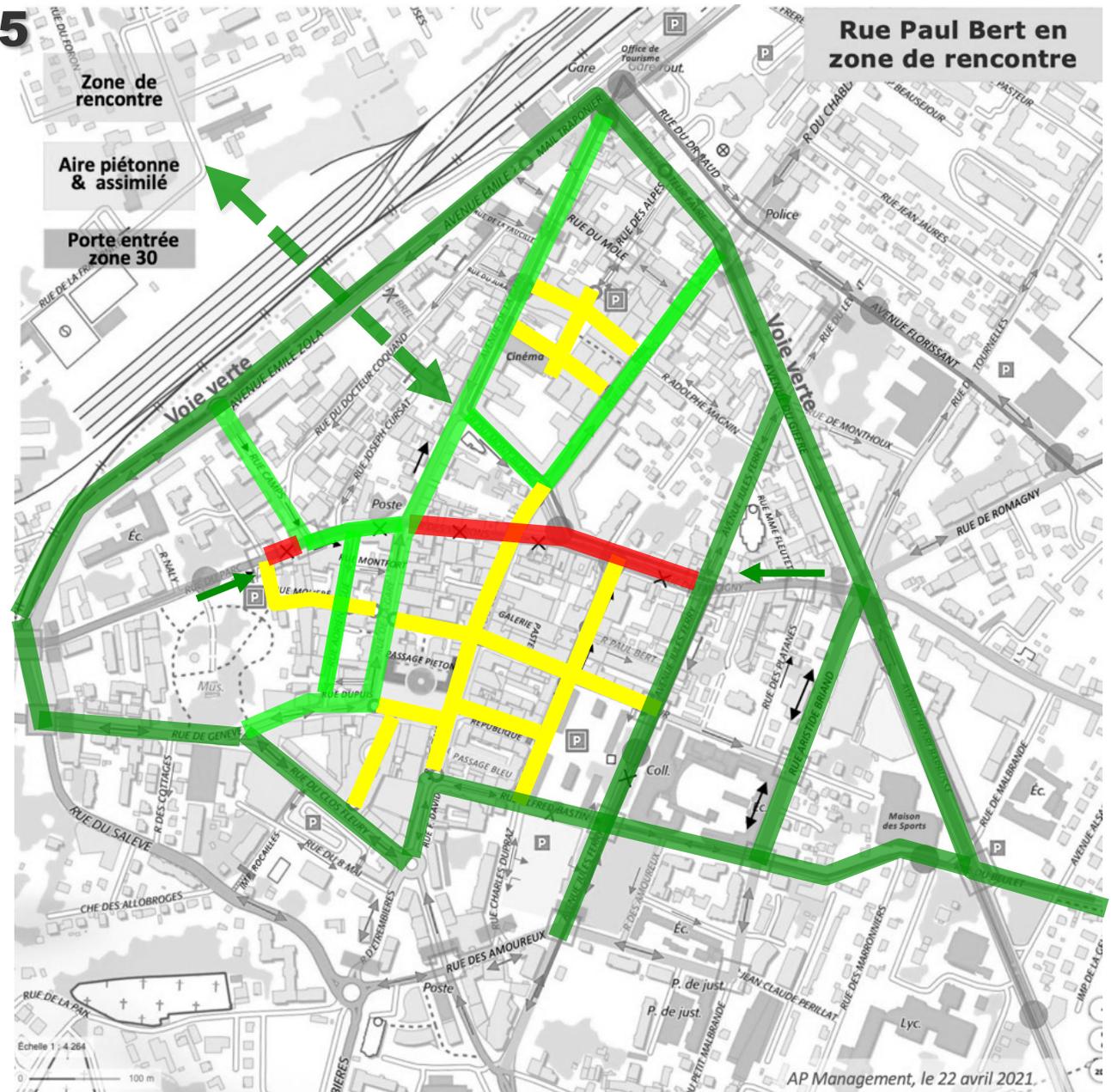


Itinéraire cyclable
interdit



Attaches vélos et aires de
stationnement « 2 roues motorisées »
à implanter aux entrées et dans la
zone piétonne

**Un réseau cyclable contraint par
l'aménagement du tram et l'extension de
la zone piétonne Hôtel de Ville
→ Des aménagements cyclables à
poursuivre sur rue de la Gare et rue Ligué**



6. Plan de mobilité 2025

■ Stationnement public

P Parking en ouvrage

Total de 2186 places
De la réserve de capacité,
excepté 2 jours / an

P Parking extérieur

1445 places de stationnement réglementées
sur voirie (zone orange, zone verte)

➤ Accessibilité modifiée pour les parkings :

- **Libération** : accès via la rue du Commerce / avenue Pasteur supprimé
- **HdV-Montessuit** : accès depuis l'Est supprimés

➤ Réduction de l'offre sur voirie :

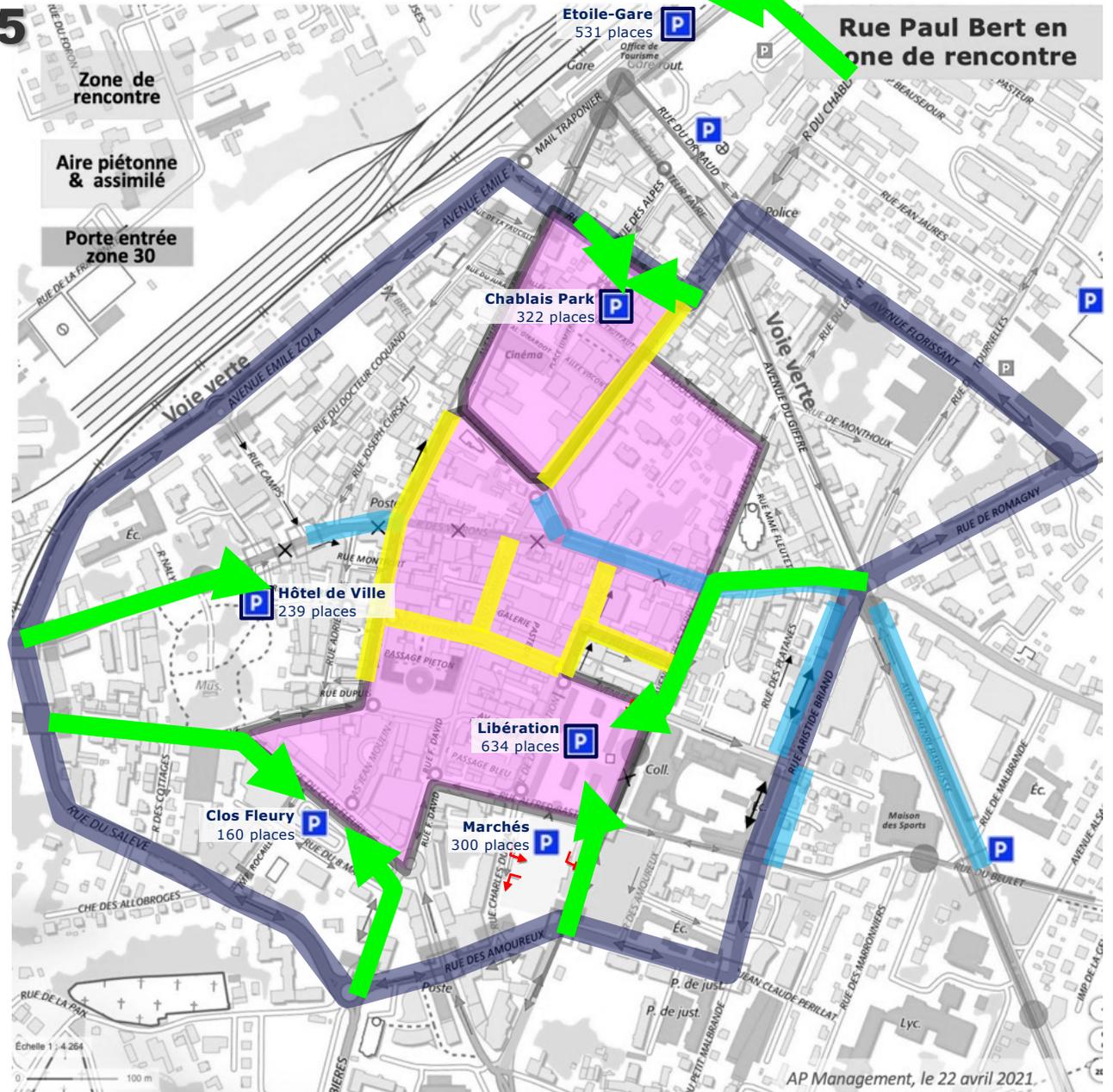
- Liée au projet Tram : ▬
- Liée au projet piétonnisation : ▬

Nb places sur voirie complètement supprimées : en zone orange 216 pl. / en zone verte

Nb places sur voirie partiellement supprimées : en zone orange 102 pl. / en zone verte

Un report du stationnement supprimé sur voirie dans les parkings, notamment HdV-Montessuit et Libération.

Accessibilité automobile de ces parkings à renforcer.



Microsondage 3

Selon vous, qu'est-ce qui va rendre le centre-ville facilement accessible ?

7. Enjeux et objectifs du projet d'extension de la piétonnisation et du réaménagement du centre-ville

Urbain

- Renforcer l'attractivité, l'identité et la lisibilité du centre-ville
- Transformer l'ambiance du centre-ville pour le rendre plus attractif, plus flânant, plus apaisé et propice à la détente
- Renforcer la liaison urbaine entre la gare pôle d'échanges, l'écoquartier Etoile, Chablais Parc et le centre-ville (place et îlot Deffaugt)

Mobilités

- Accompagner le développement de l'offre de transport en commun structurant de lignes fortes en améliorant les circulations piétonnes entre les stations et les pôles générateurs : grands équipements, rues commerçantes,...
- Accompagner le développement de la pratique de la marche et du vélo
- Adapter le plan de stationnement
- Mettre en accessibilité les équipements publics et les commerces

Vivre ensemble

- Développer le partage de l'espace public par tous, le rendre plus inclusif, renforcer la cohésion sociale et les liens intergénérationnels

Activités et Commerces

- Renforcer l'attractivité et l'image de la polarité commerciale du centre-ville
- Adapter l'espace public aux nouveaux comportements d'achats et attentes de la clientèle
- Prendre en compte les contraintes d'exploitation des activités commerciales situées dans le périmètre de piétonnisation

Tranquillité et sécurité

- Réduire les usages déviants sur l'espace public, réduire l'insécurité (ou les sentiments liés)
- Protéger les espaces piétons contre le risque de véhicule bédier

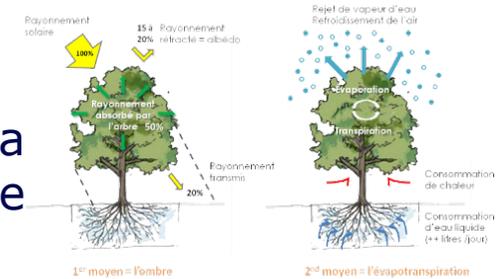
Environnement

- Adapter le centre-ville au réchauffement climatique
- Réduire les îlots de chaleur
- Végétaliser le centre avec de nouveaux îlots de fraîcheur (jardin) et désimperméabiliser les sols

8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

- Le plan-guide de la piétonnisation comprend :

A. Les principes de la végétalisation du centre-ville

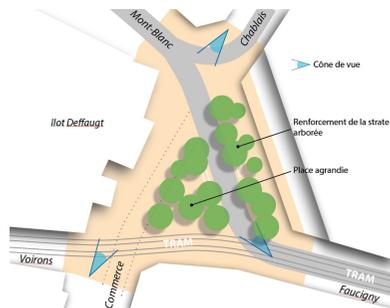


B. Le plan de d'apaisement de la circulation et d'extension de la zone piétonne

C. Le réaménagement de certaines rues du centre-ville



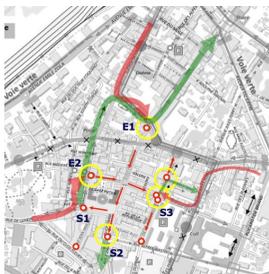
D. Le réaménagement de la place Deffaugt



E. Le réaménagement de la place Jean-Jacques Rousseau



F. Le fonctionnement de la zone piétonne de l'Hôtel de Ville



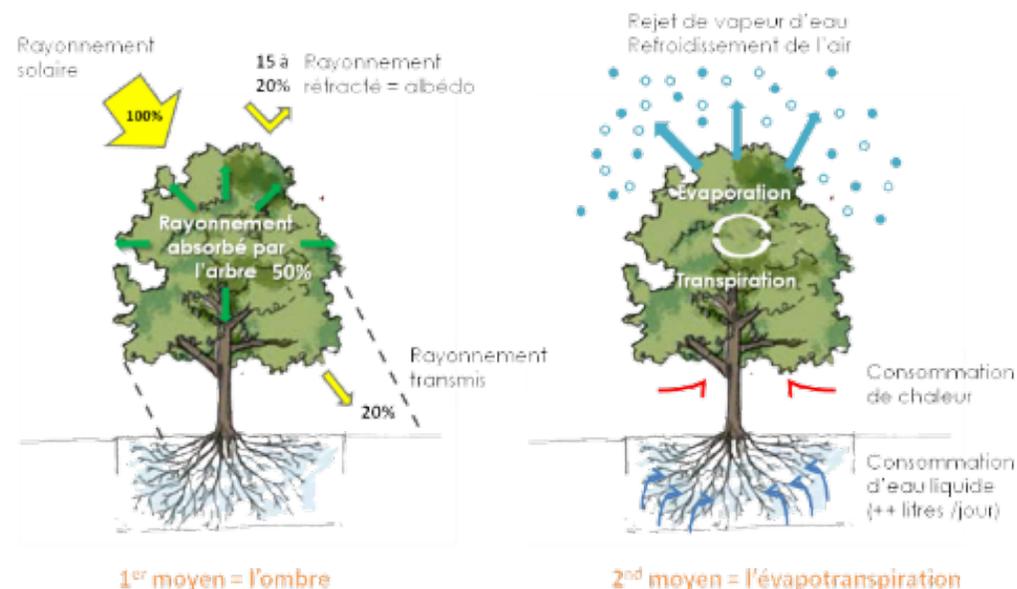
8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ A. Principes de la végétalisation du centre-ville

Lutter contre les îlots de chaleur en ville :
le végétal par son principe d'ombrage et
d'évapotranspiration rafraîchit la ville
Rendre la ville plus harmonieuse et plus agréable.

▪ Plusieurs façons de végétaliser la rue :

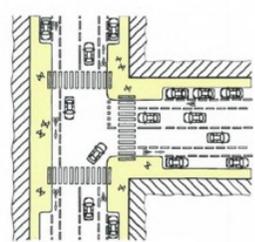
- **L'arbre tige ou cépée** planté en pleine terre : croissance autonome et grande efficacité de rafraîchissement (à favoriser).
- **Les jardinières**, fixes ou mobiles : un substitue en cas de sous-sols trop encombrés ou inertes.
- **Les grimpantes sur façades ou supports** : une façon de coloniser verticalement des parois inertes



8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ B. Plan de d'apaisement de la circulation

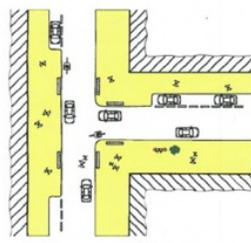
- Les outils du « code la rue » : choix à faire suivant l'équilibre entre la vie locale de la voie et la circulation



50 km/h

D 906
COURPIÈRE

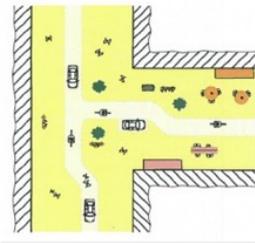
Agglomération
50 km/h



Zone 30



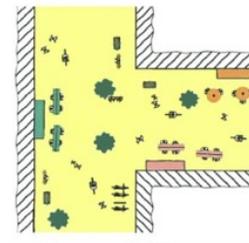
Zone 30
30 km/h



Zone de rencontre



Zone de rencontre
20 km/h



Aire piétonne



Aire piétonne
Allure du pas

Extrait de l'ouvrage « Aménager des rues apaisées » - Cerema 2020

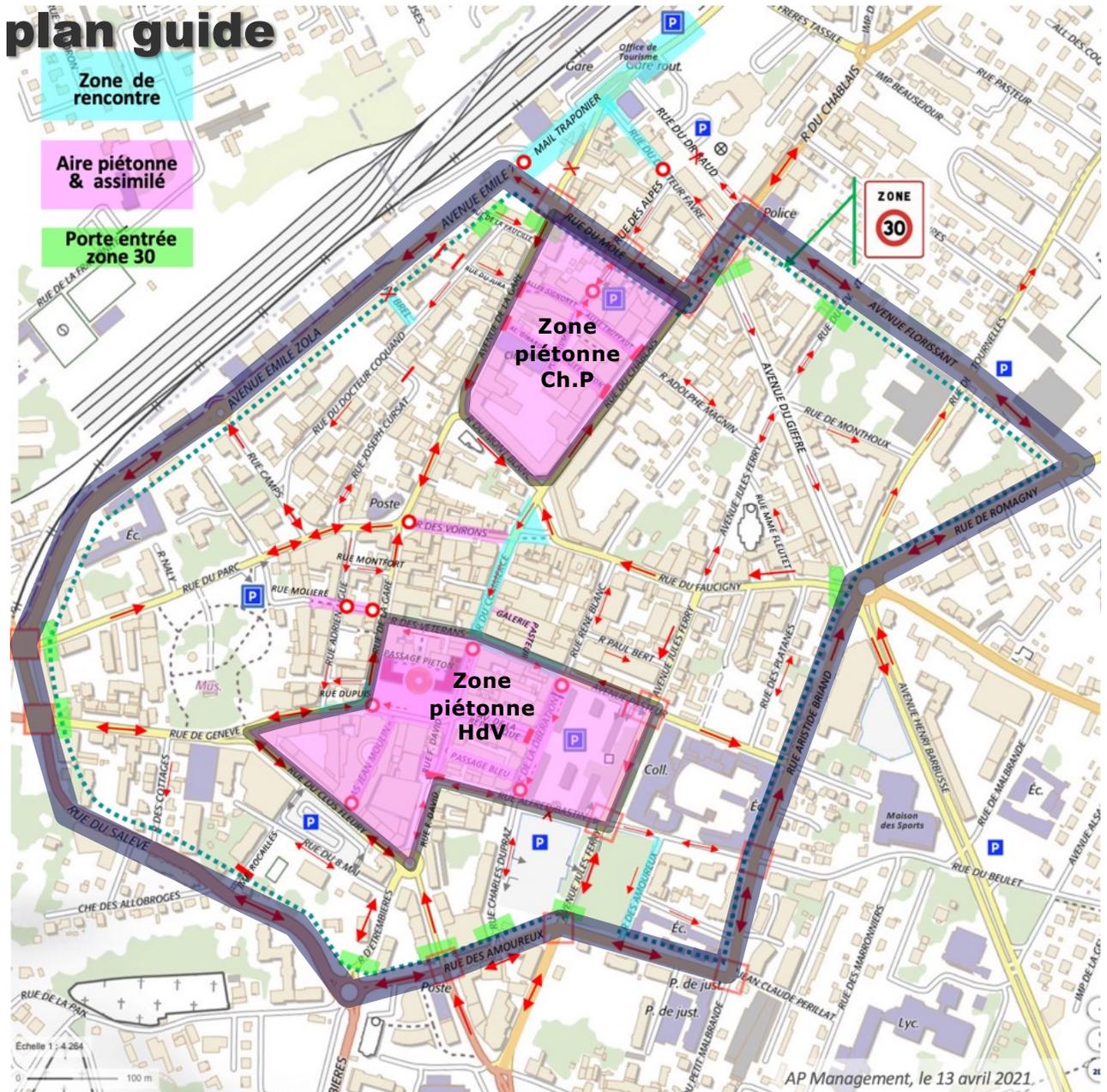
Cerema



8. Propositions pour le plan guide

- B. Plan de d'apaisement de la circulation

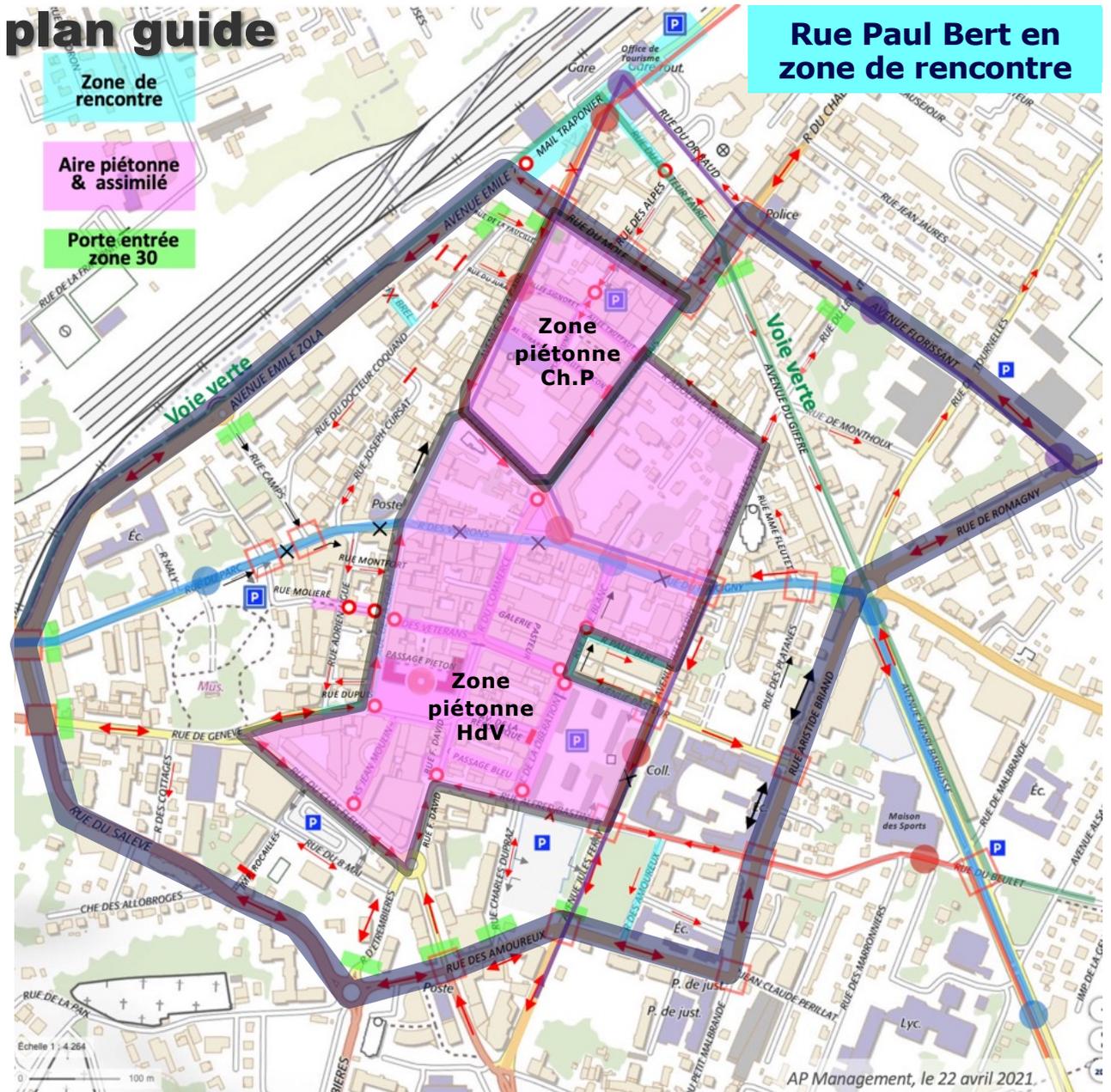
Etat actuel
fév. 2021



8. Propositions pour le plan guide

- B. Plan de d'apaisement de la circulation

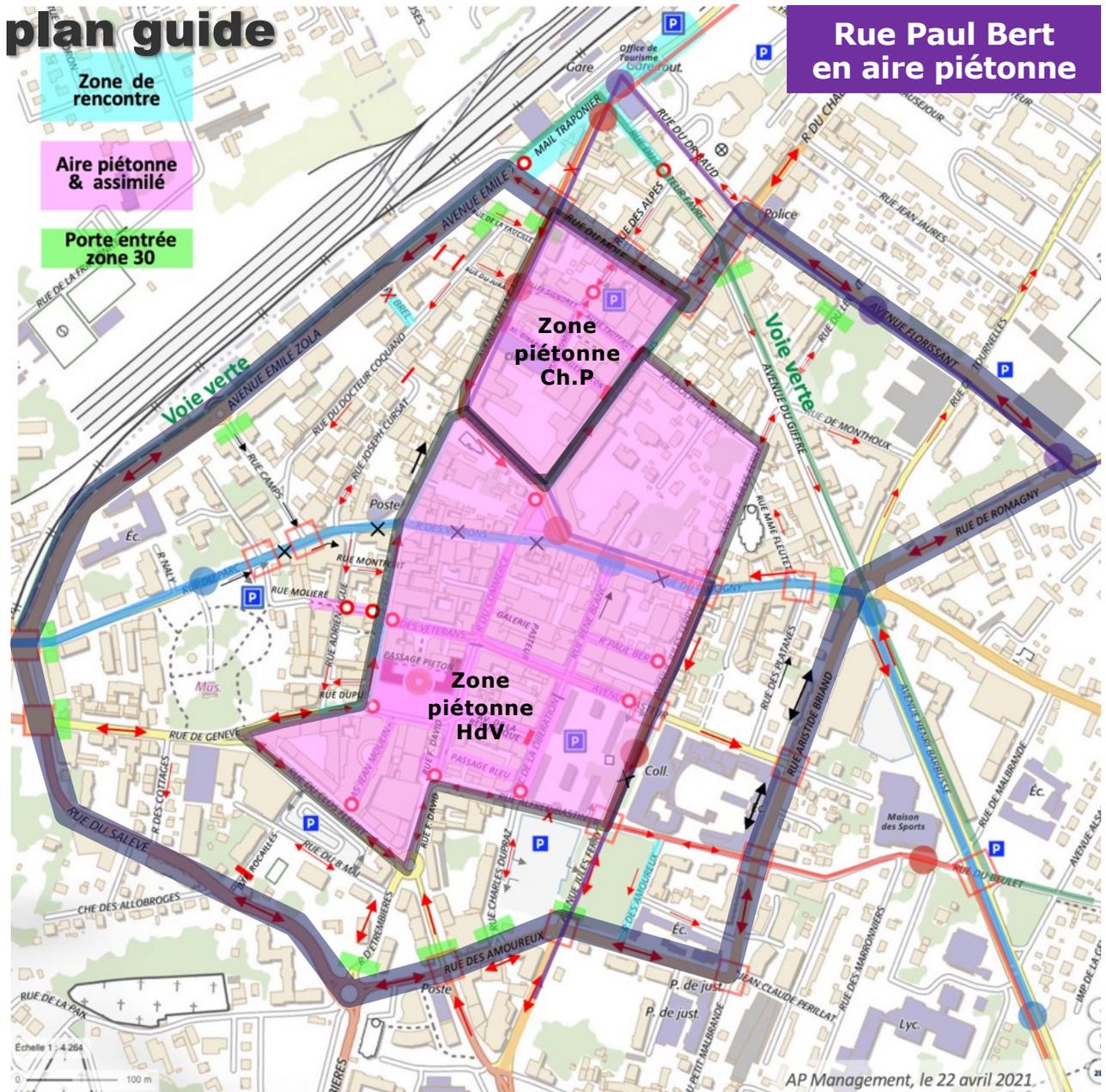
En 2025 avec
Tram phase 2



8. Propositions pour le plan guide

- B. Plan de d'apaisement de la circulation

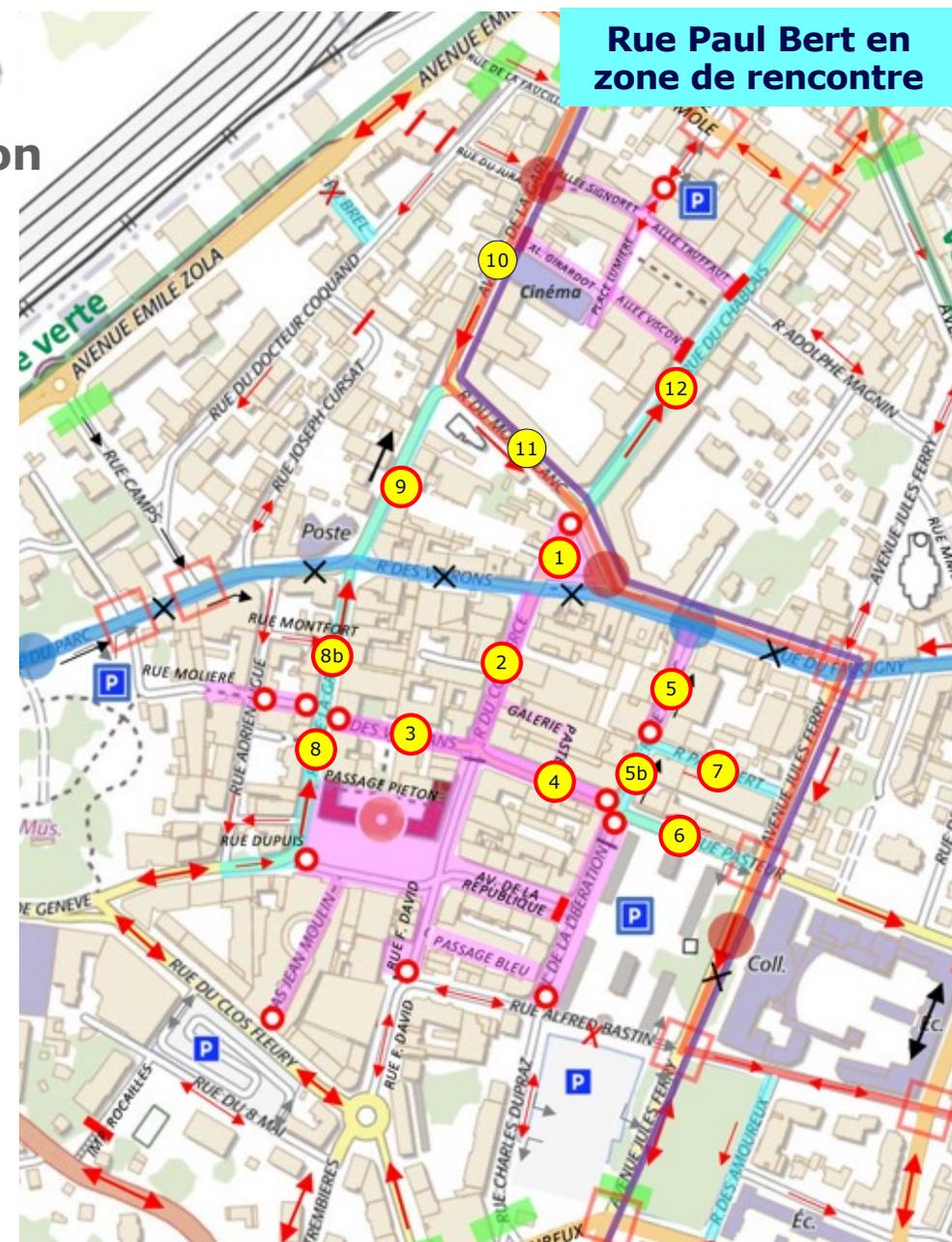
En 2025 avec
Tram phase 2



8. Propositions pour le plan guide

▪ B. Plan de d'apaisement de la circulation

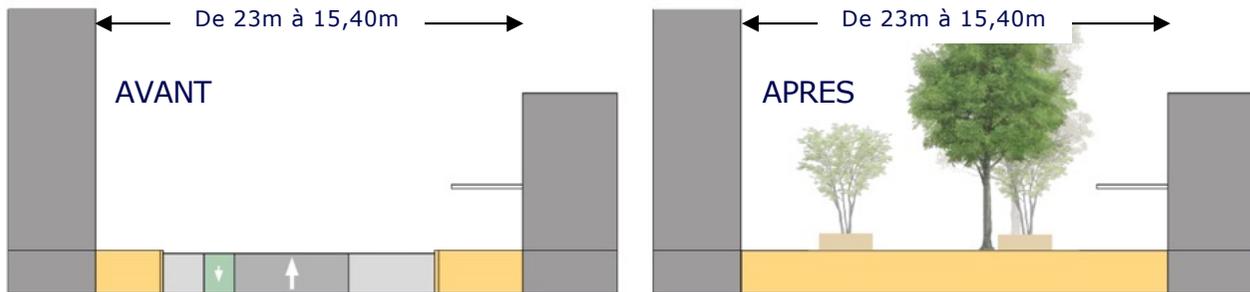
N°	Rue	Etat actuel	En 2025 Scénario Rue Paul Bert en zone de rencontre
1	Place Deffaugt	zone de rencontre	Aire piétonne
2	Rue du Commerce	zone de rencontre	Aire piétonne
3	Rue des Vétérans	Zone 30	Aire piétonne
4	Avenue Pasteur – section Commerce / Blanc	zone de rencontre	Aire piétonne
5	Rue René Blanc – section au nord de Paul Bert	Zone 30	Aire piétonne
5b	Rue René Blanc – section au sud de Paul Bert	Zone 30	zone de rencontre
6	Avenue Pasteur – section Blanc / Ferry	Zone 30	zone de rencontre
7	Rue Paul Bert	Zone 30	zone de rencontre
8	Rue de la Gare – section au sud de Vétérans	Zone 30	zone de rencontre
8b	Rue de la Gare – section au nord de Vétérans	Zone 30	zone de rencontre
9	Avenue de la Gare – section Voirons / Mont Blanc	Zone 30	zone de rencontre
10	Avenue de la Gare – section Mont Blanc / Môle	Zone 30	Zone 30
11	Rue du Mont Blanc	Zone 30	Zone 30
12	Rue du Chablais - section Mont Blanc / Môle	Zone 30	zone de rencontre



Rue Paul Bert en zone de rencontre

8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
2	Rue du Commerce	Aire piétonne	2025 : Requalification de façade à façade



La piétonnisation de la rue permettra de :

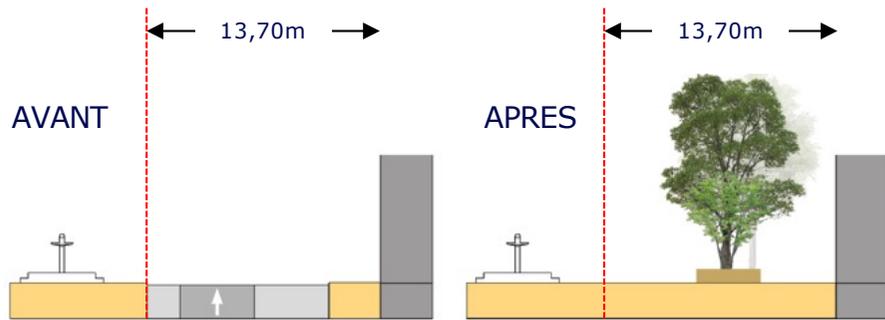
- Végétaliser la rue autant que possible par des arbres de haute tige
- Offrir un espace piéton confortable et homogène
- Favoriser l'installation de terrasses et des étales
- Ralentir le flux clientèle et allonger le temps de fréquentation du centre-ville
- Créer une boucle piétonne avec la rue de la Gare

→ Prolonger la place Deffaugt par une rue très attractive



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
3	Rue des Vétérans	Aire piétonne	2025 : Requalification de façade à façade



Fontaine à valoriser



La piétonnisation de la rue permettra de:

- Conforter la végétalisation de la rue et de la place Jean-Jacques Rousseau,
- Valoriser la fontaine,
- Créer une ambiance très apaisée de cœur d'îlot,
- Réinsuffler un dynamisme commercial,
- Valoriser les entrées côté rue de la Gare et rue du Commerce.

→ Faire d'un espace arrière, un cœur d'îlot actif



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
4	Avenue Pasteur – section Commerce / Blanc	Aire piétonne	2025 : Requalification de façade à façade

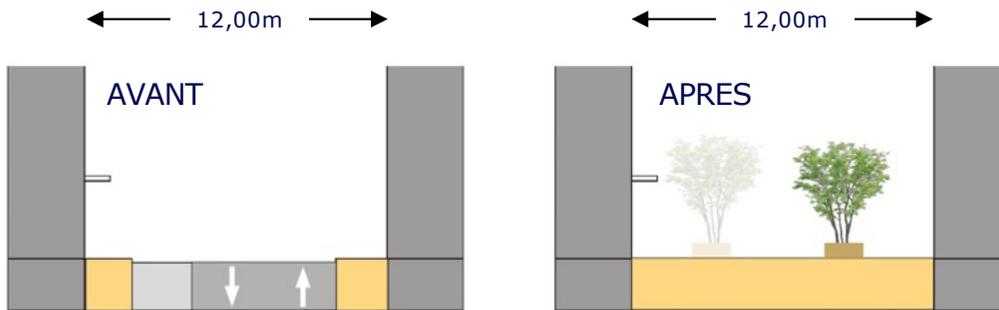


- La piétonnisation de la rue permettra de :**
- Favoriser l'installation de terrasses et des étales
 - Unifier le traitement de sol de la rue,
 - Augmenter le confort et l'accessibilité,
 - Rendre la rue plus accueillante par du mobilier adapté,
- **Augmenter l'attractivité de l'avenue Pasteur**

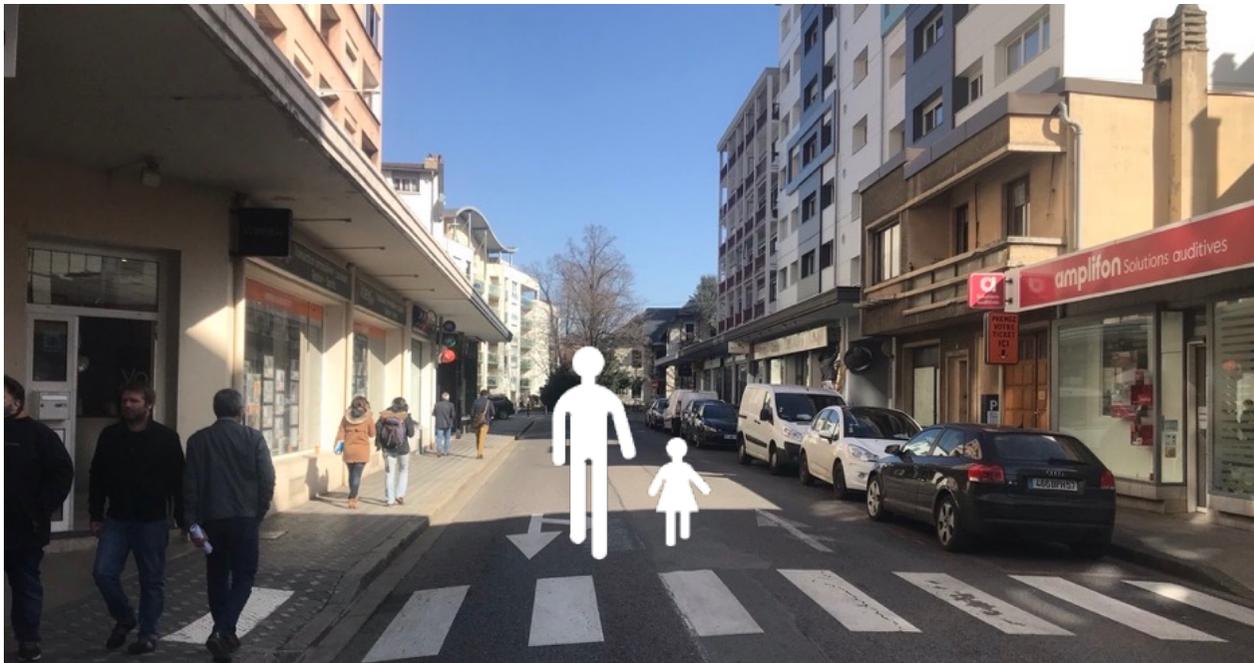


8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
5	Rue René Blanc - section au nord de Paul Bert	Aire piétonne	2025 : Requalification de façade à façade

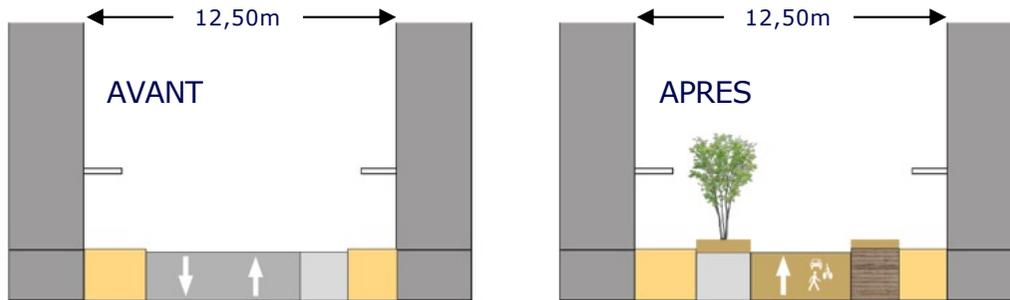


- La piétonnisation de la rue permettra de :**
- Faciliter l'accès des modes actifs à l'arrêt de tram Deffaugt,
 - Unifier le traitement de sol de la rue,
 - Augmenter le confort et l'accessibilité,
 - Végétaliser parcimonieusement la rue,
- ➔ **Offrir au sortie du tram une rue attractive**



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
5b	Rue René Blanc - section au sud de Paul Bert	Zone de rencontre	2025 : Aménagements ponctuels avant requalification ultérieure



La zone de rencontre permettra de :

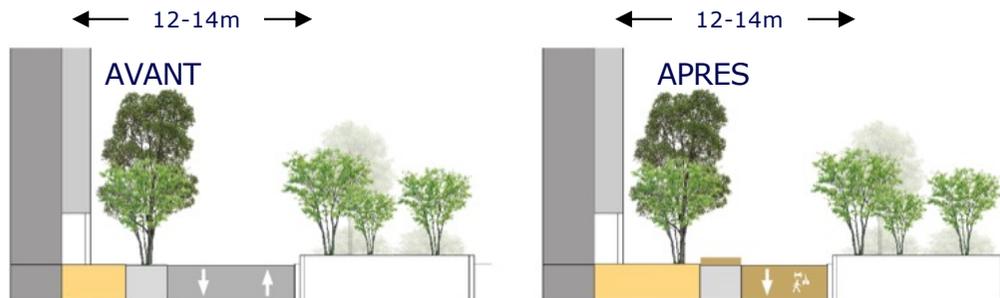
- Donner à lire une continuité d'aménagement avec la partie piétonnisée pour la cohérence de la liaison Olympe de Gouges / place Libération,
- Apaiser la circulation automobile sur une voie de bouclage à sens unique,
- Végétaliser parcimonieusement la rue,

→ Conforter la continuité piétonne depuis l'arrêt de tram Deffaugt



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
6	Avenue Pasteur – section Blanc / Ferry	Zone de rencontre	2025 : Aménagements ponctuels



La zone de rencontre permettra de :

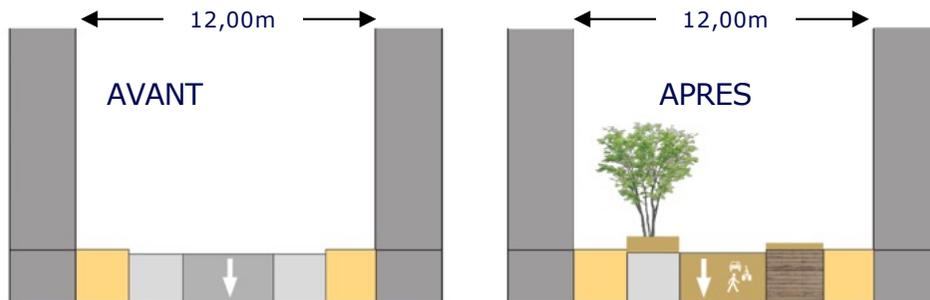
- Apaiser la circulation automobile sur une voie de bouclage à sens unique,
- Augmenter généreusement la place du piéton,

→ Assurer une évidence piétonne de toute la rue Pasteur et le fonctionnement du secteur les jours de marchés.



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
7	Rue Paul Bert	Zone de rencontre	2025 : Aménagements ponctuels avant requalification ultérieure



La zone de rencontre permettra de :

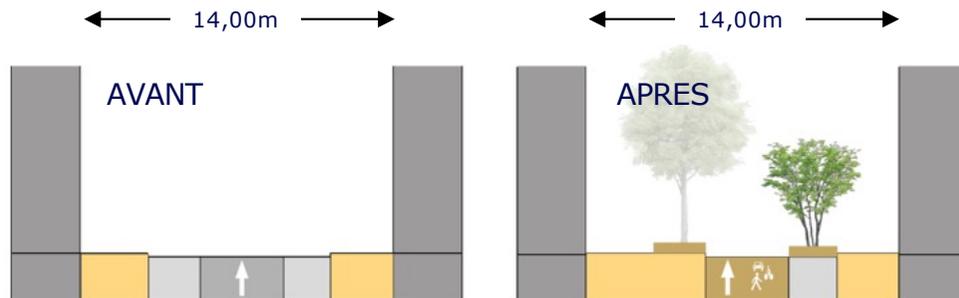
- Reconquérir de l'espace piéton,
- Maintenir une voie apaisée de bouclage,
- Offrir une nouvelle ambiance de rue « habitée » par du mobilier et de la végétalisation basse, sans assombrir davantage la rue

➔ Apporter de la qualité urbaine à cette voie



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
8	Rue de la gare	Zone de rencontre	2025 : Requalification de façade à façade



La zone de rencontre permettra de :

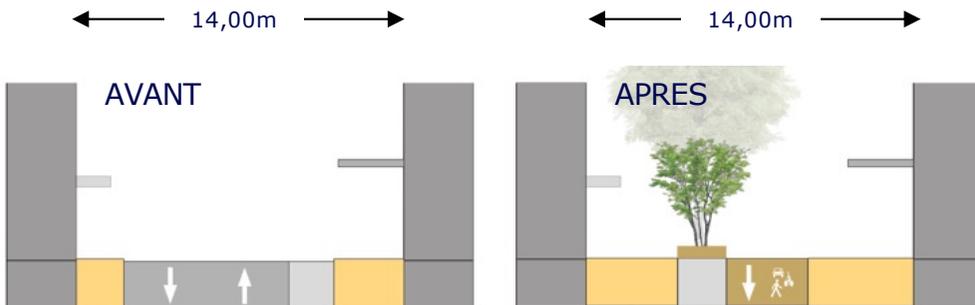
- Reconquérir l'espace piéton,
- Maintenir la desserte locale,
- Maintenir quelques places de stationnement,
- Qualifier l'ambiance de la rue par du mobilier et de la végétalisation,
- Développer la boucle piétonne avec la rue du Commerce

→ Conforter la zone piétonne de l'Hôtel de Ville



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
9	Avenue de la gare – section Voirons / Mont Blanc	Zone de rencontre	2025 : Requalification de façade à façade



La zone de rencontre permettra de :

- Redonner de la qualité spatiale et de confort piéton à la rue par de nouveaux aménagements,
- Maintenir tous les usages actuels de manière apaisée,
- Mettre en valeur l'hôtel Pax et son histoire,

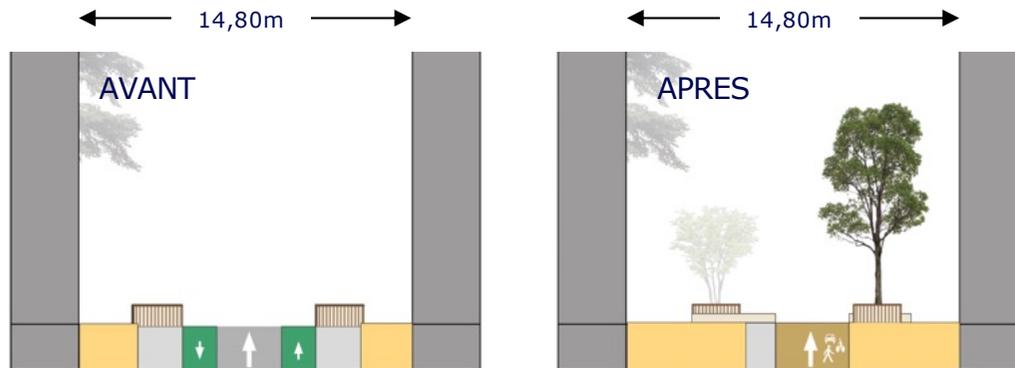
→ Prolonger l'ambiance apaisée de la rue de la Gare.



8. Propositions pour le plan guide - C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
12	Rue du Chablais - section Deffaugt / Môle	Zone de rencontre	2025 : Requalification de façade à façade Sinon aménagements ponctuels avant requalification en 2030

Séquence sud
Gabarit à 14,8 m



La zone de rencontre permettra de :

- Conforter la place du piéton et d'offrir des espaces d'appropriations pour les commerces (terrasses, étales)
- Végétaliser autant que possible la rue en préservant la perspective et la visibilité des commerces
- Développer une boucle piétonne avec la rue de la Gare via Chablais Parc

→ **Créer une nouvelle ambiance dynamique et attractive de la rue, avec un statut unique de la place Deffaugt à la rue du Môle**

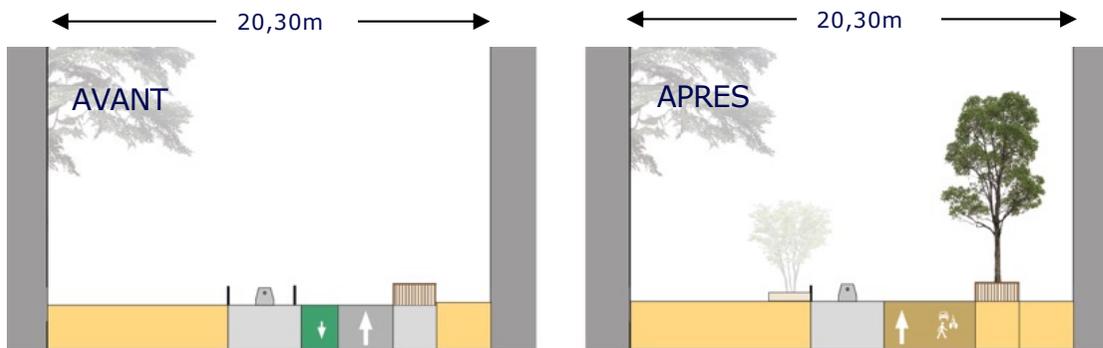


8. Propositions pour le plan guide

▪ C. Réaménagement des rues

N°	Rue	Réglementation	Phasage
12	Rue du Chablais - section Deffaugt / Môle	Zone de rencontre	2025 : Requalification de façade à façade Sinon aménagements ponctuels avant requalification en 2030

**Séquence Chablais Parc
Gabarit à 20,3 m**



La zone de rencontre permettra :

- De conforter la place du piéton en rive Est et d'offrir des espaces d'appropriations pour les commerces (terrasses, étales),
 - De végétaliser autant que possible la rue en préservant la perspective et la visibilité des commerces,
- **Harmoniser les deux rives de la rue.**



8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ D. Réaménagement de la place Deffaugt

○ Etat actuel

Façade du 19° s



Façade du 20° s



Future façade du 21° s



Bosquet isolé au centre de la place



8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ D. Réaménagement de la place Deffaugt

L'îlot Deffaugt

- Un des rares îlots mutables de l'hyper-centre



- Aménager un jardin en partie nord autour du temple afin de créer un îlot de fraîcheur
- Réduire la taille de l'îlot pour y étendre la place
- Animer le rez-de-chaussée sur la place

L'îlot Deffaugt va faire l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans la prochaine modification du PLU

La place Deffaugt

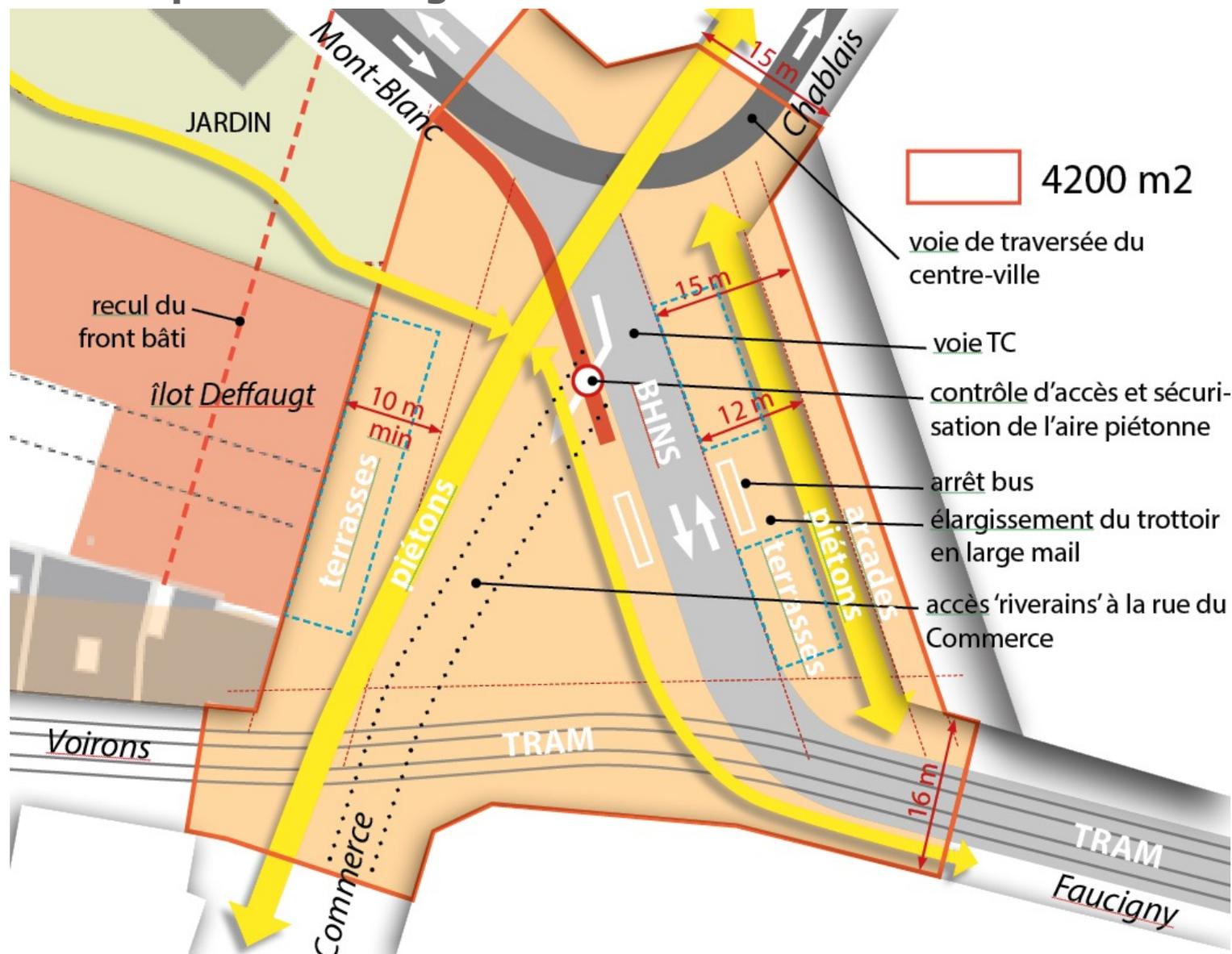
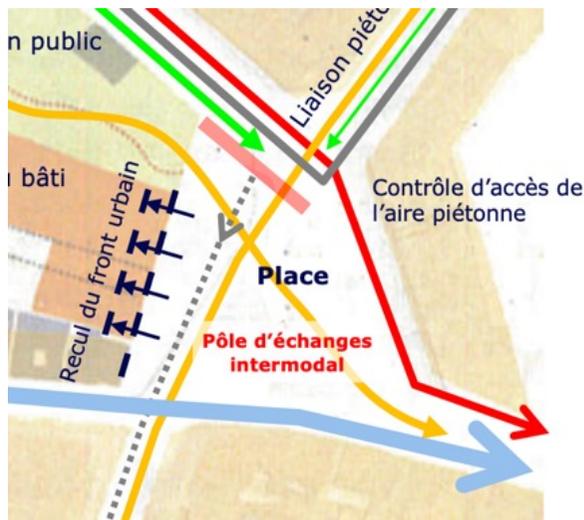
- Passer du statut de carrefour à celui de place où il fait bon flâner ou se poser
- Rafraichir la place l'été avec la plantation d'arbres
- Organiser le pôle d'échanges TC, cycles et piétons
- Contrôler l'accès à la zone piétonne de l'Hôtel de Ville



8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ D. Réaménagement de la place Deffaugt

Les usages et fonctions
maintenus sur la place



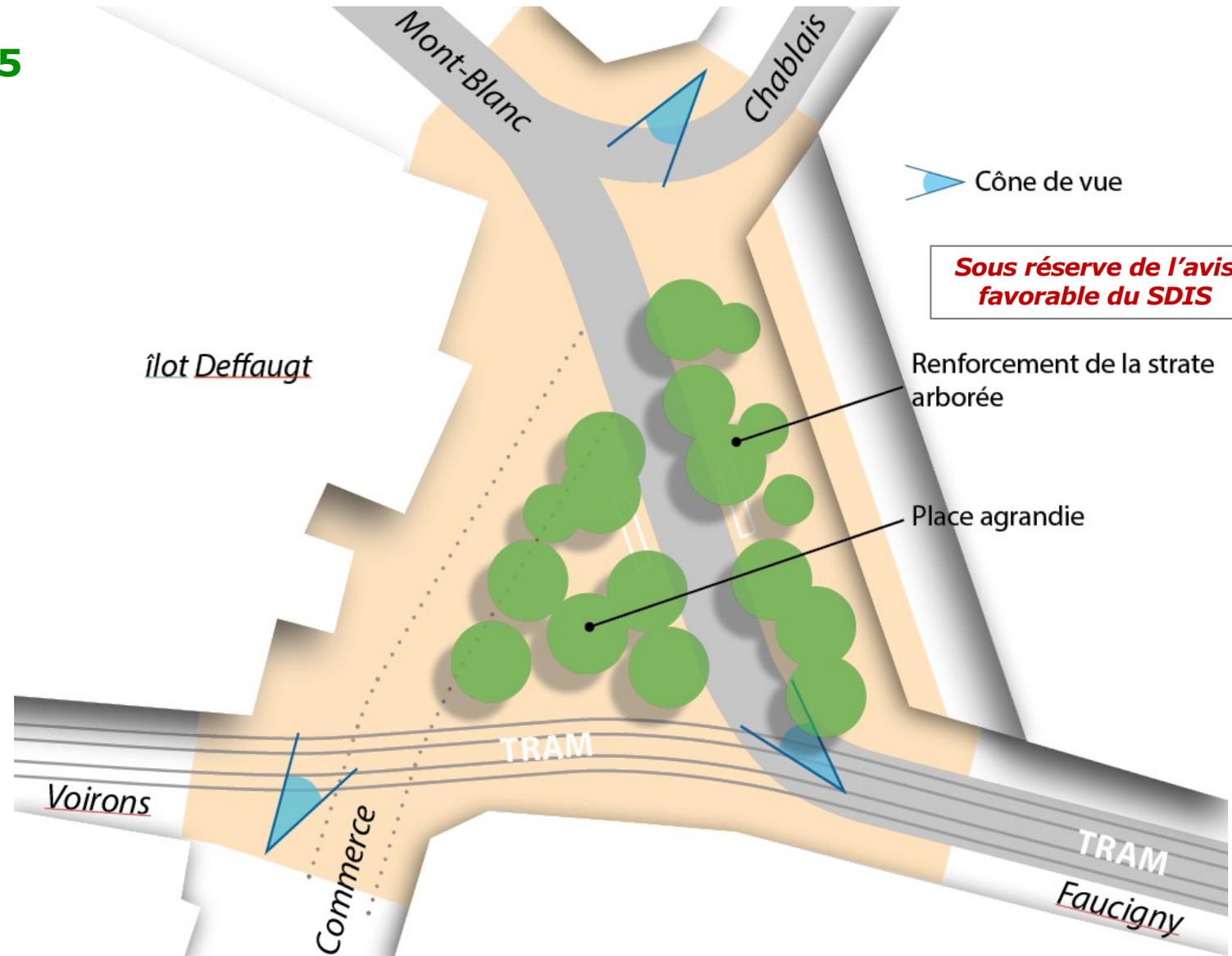
8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ D. Réaménagement de la place Deffaugt

La place en 2025

Statut de place conforté par la simplification de la circulation autour de l'espace central

- Traitement unifié du sol,
- Elargissement important du trottoir Est,
- Diminution drastique de la place de la voiture,
- Perméabilité vers la rue du Commerce,
- Renforcement de la présence végétale,
- Libération de l'espace et ouverture des vues.



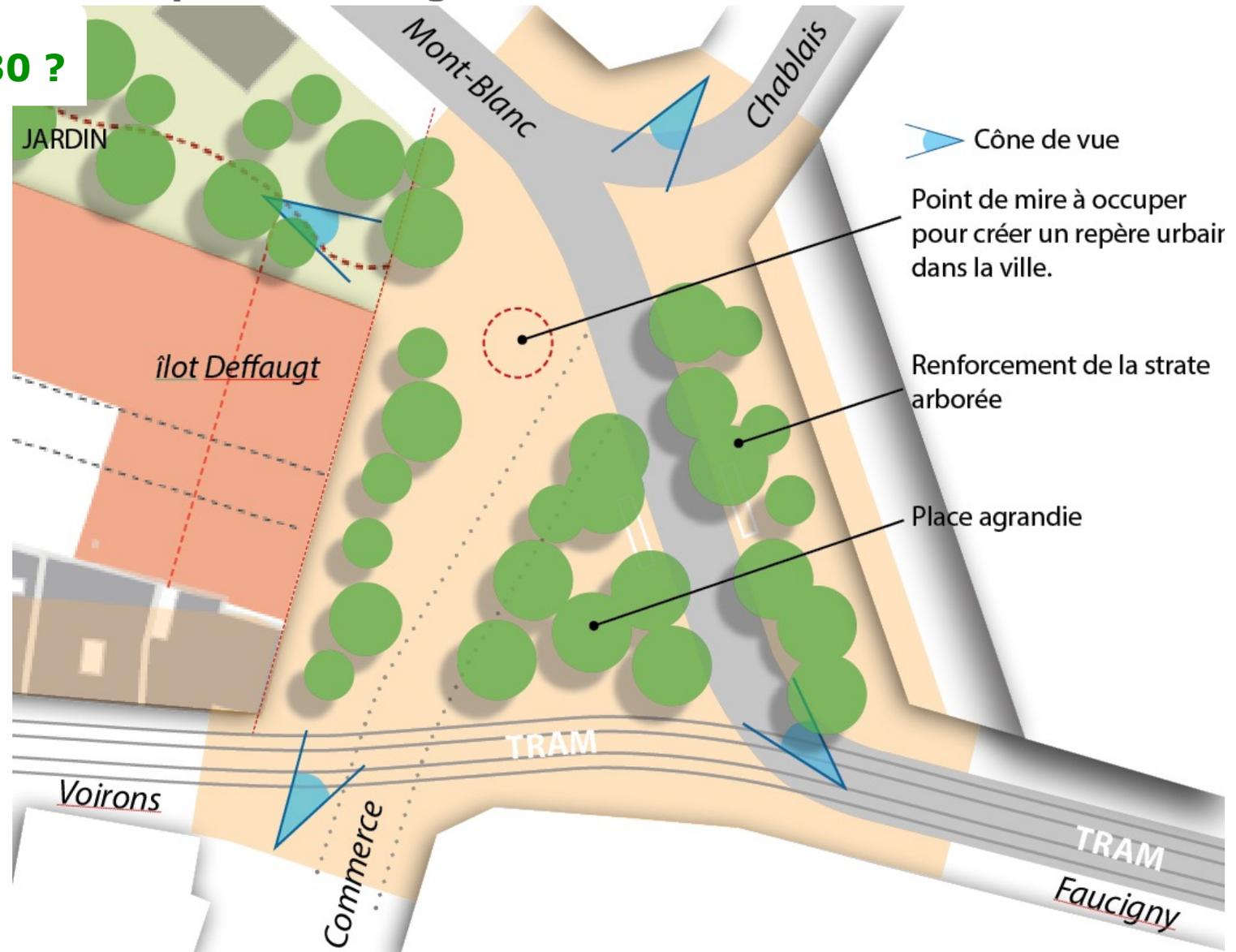
8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ D. Réaménagement de la place Deffaugt

La place en 2030 ?

Extension ultérieure de la place avec la mutation de l'îlot Deffaugt

- La végétalisation se prolongera sur l'extension de la place,
- L'espace piéton se fortement élargit,
- Un point de mire pourra être mis en valeur par un élément emblématique,
- La façade commerciale assurera la continuité commerciale.



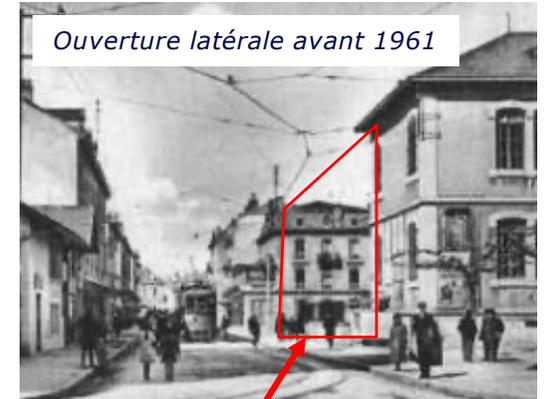
8. Propositions pour le plan guide de la piétonnisation

▪ E. Réaménagement de la place Jean-Jacques Rousseau

Une place à concrétiser

La place Rousseau et le passage piéton sont relativement récents. La piétonnisation de la rue des Vétérans permet aujourd'hui d'en entrevoir un nouveau visage.

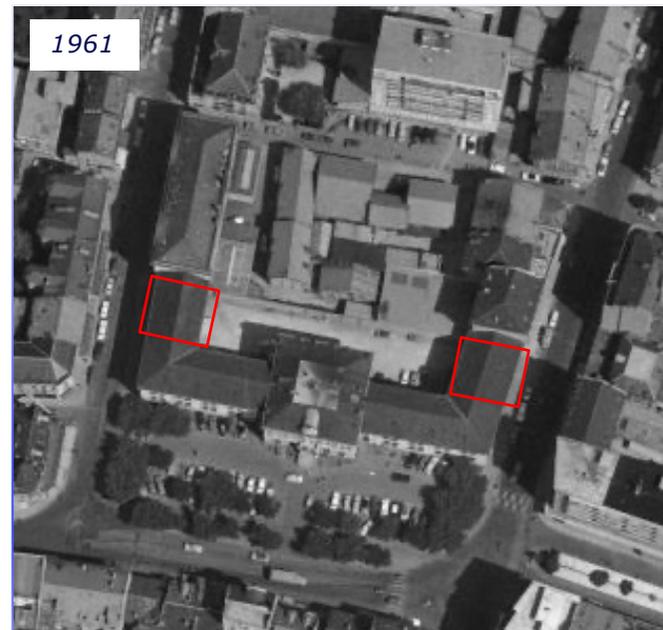
- Agrandissement conséquent de l'espace piéton,
- Valorisation de la fontaine,
- Reprise progressive du bâti intérieur pour regagner autant que possible l'espace
- Supprimer l'effet d'impasse au pied de la Mairie ?



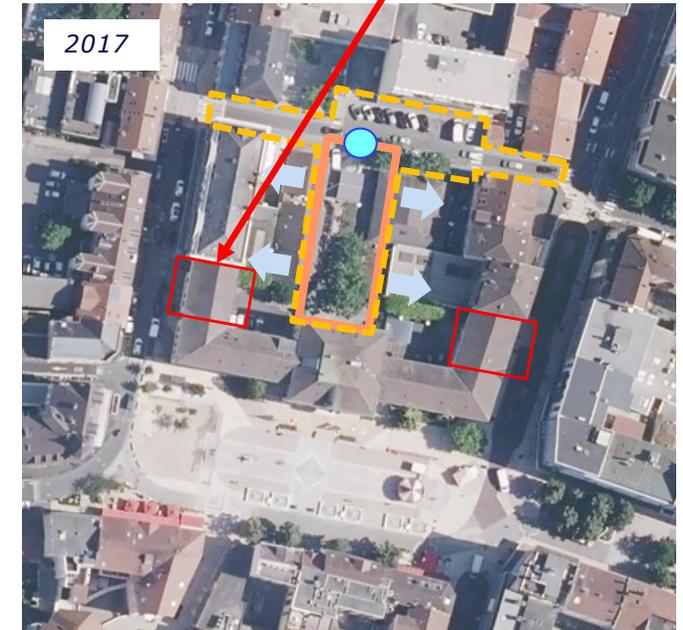
Ouverture latérale avant 1961



1945



1961



2017

8. Propositions pour le plan guide

F. Fonctionnement de la zone piétonne Hôtel de Ville

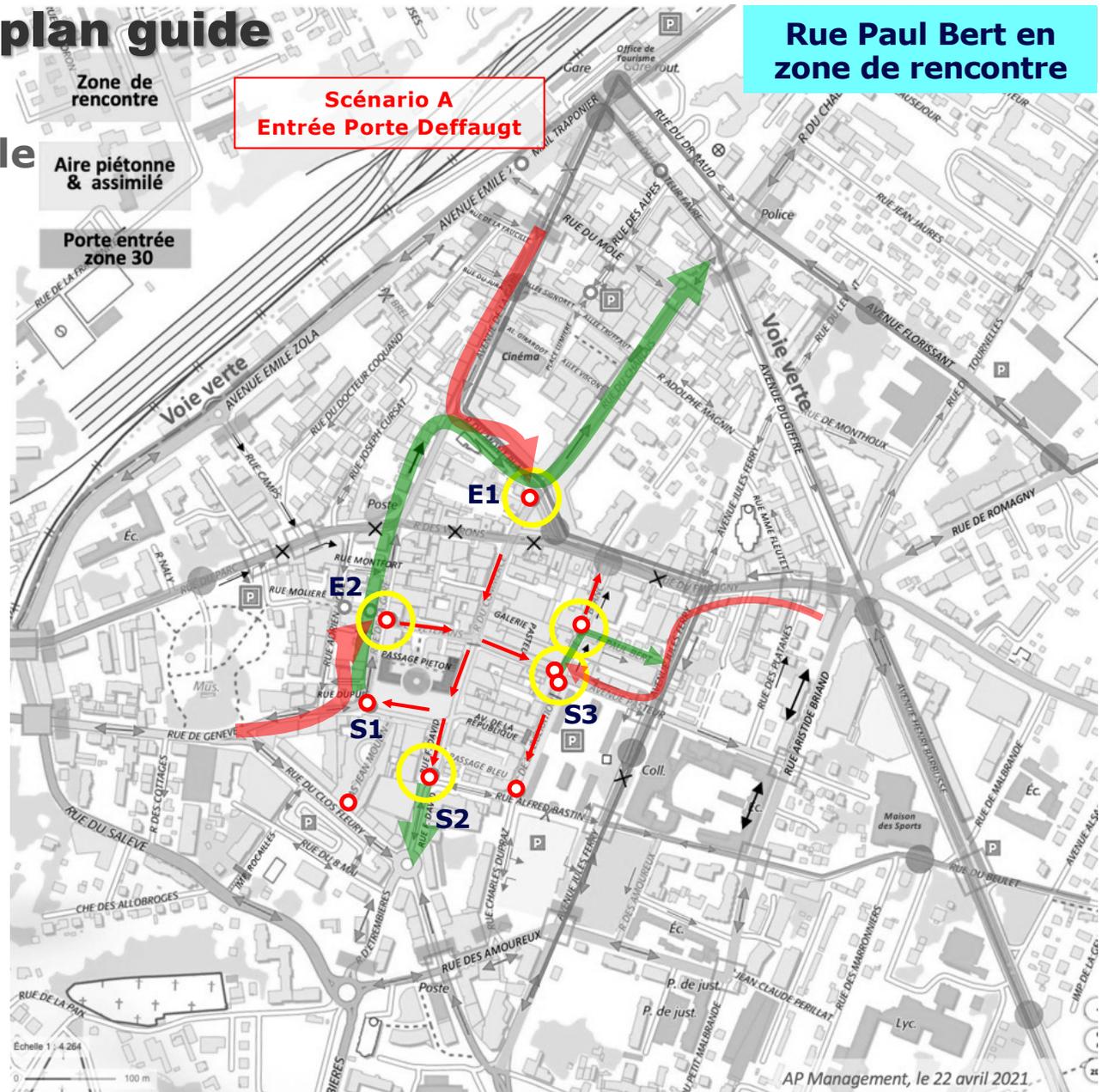
➤ Circulation :



➤ Equipements :

- Porte de contrôle d'accès physique (borne rétractable) 
- Nouvelles portes à équiper avec contrôle d'accès physique 
- Portes à sécuriser avec dispositif pérenne anti voiture bédier

Plusieurs scénarios possibles à étudier dans le cadre de la concertation



8. Propositions pour le plan guide

F. Fonctionnement de la zone piétonne Hôtel de Ville

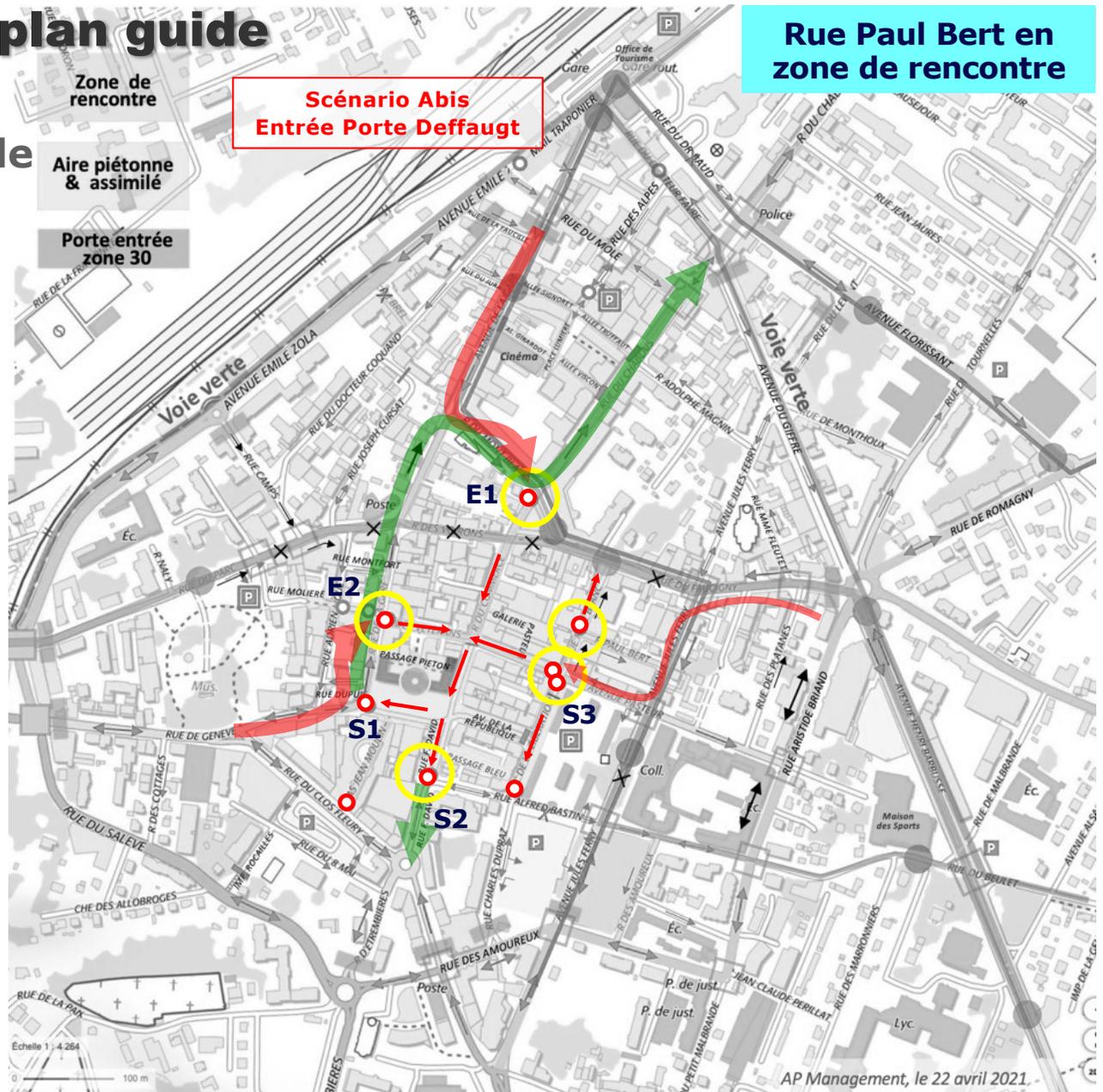
Circulation :



Equipements :

- Porte de contrôle d'accès physique (borne rétractable) 
- Nouvelles portes à équiper avec contrôle d'accès physique 
- Portes à sécuriser avec dispositif pérenne anti voiture bélière

Plusieurs scénarios possibles à étudier dans le cadre de la concertation



8. Propositions pour le plan guide

F. Fonctionnement de la zone piétonne Hôtel de Ville

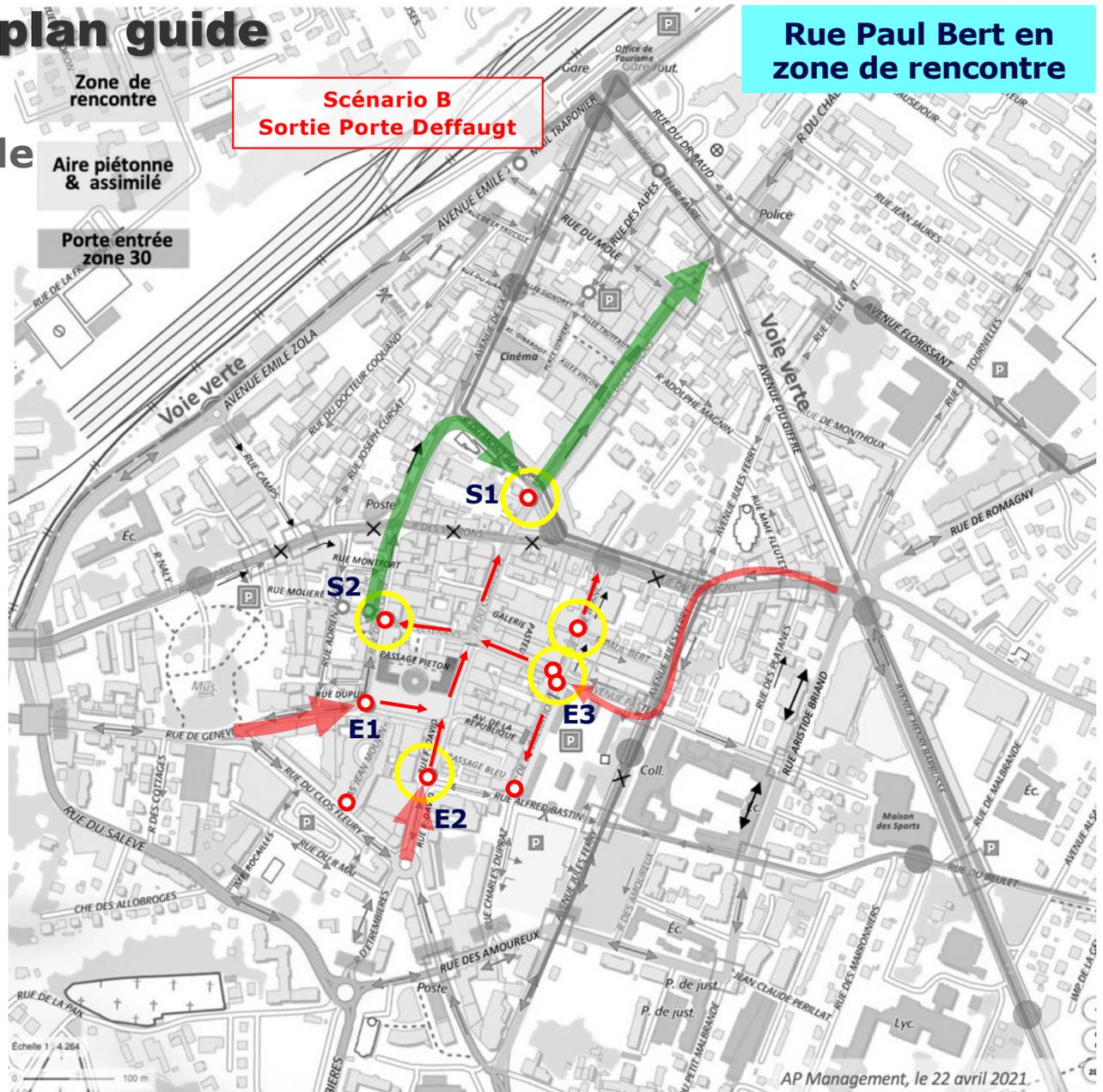
Circulation :



Equipements :

- Porte de contrôle d'accès physique (borne rétractable) 
- Nouvelles portes à équiper avec contrôle d'accès physique 
- Portes à sécuriser avec dispositif pérenne anti voiture bélière

Plusieurs scénarios possibles à étudier dans le cadre de la concertation



Microsondage 4

Le projet répond à plusieurs enjeux : lequel vous semble prioritaire ?

9. Modalités et calendrier de la concertation préalable



Réunion
commerçants
27 avril

1



Stand
mobile
7 mai

3



Stand
mobile
19 juin

5



Approbation en
Conseil municipal
Mi-septembre

7

Avril

Mai

Juin

Juillet

Aout

Sept.

Oct.

2

4 mai
Réunion
publique



27 avril

4

11, 19 et 26 mai
Ateliers de
concertation



Concertation préalable

6

Fin juin
Réunion
publique



9 juillet

8

Octobre
Réunion
publique



9. Modalités et calendrier de la concertation préalable

▪ Modalités de la concertation préalable

- Consulter le dossier de concertation (site internet et Hôtel de Ville)
- Donner son avis sur le registre de concertation (Hôtel de Ville), via le questionnaire en ligne ou en envoyant un mail à concertation@annemasse.fr
- Candidater à l'atelier de concertation en écrivant à concertation@annemasse.fr (un tirage au sort pourra être réalisé si les candidatures sont trop nombreuses)

10. Prochaines étapes du projet

▪ 2022

- Le maître d'œuvre qui sera retenu réalisera les études détaillées (« Esquisse », « Avant-projet » et « Projet »)
- Deuxième phase de concertation sur la base de ces études

▪ Planning des travaux de piétonnisation

- Planning et phasage des travaux de piétonnisation liés à ceux du tram phase 2
- Objectif de Annemasse Agglo de mettre en service le tram phase 2 fin 2025
- Objectif de la Ville d'une livraison dans le même délai

11. Coût et financement

▪ Coût de l'opération de piétonnisation

- Estimation du coût de l'opération de piétonnisation en cours, en lien avec la concertation préalable
- Le coût d'objectif de l'opération de piétonnisation à réaliser dans le mandat fera l'objet d'une décision de la Ville avec l'approbation du plan-guide

▪ Financement de l'opération de piétonnisation

- 5.000.000 € TTC prévus dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2020-2025 de la Ville pour une première phase de travaux